

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.

Le Canadien

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue.

Pour service irrégulier, téléph. Main 7697.

Bibliothèque du Parlement.
1 jan 22-5788

VOL. XIX — No. 232

DOUX, GRESIL OU PLUIE.

MONTREAL, JEUDI, 5 JANVIER 1922

MINIMUM: 0; MAXIMUM: 14.

PRIX: TROIS

DE VALERA FAIT CONNAITRE SES PROPOSITIONS AU PEUPLE IRLANDAIS

Toute autorité législative, exécutive et judiciaire découle uniquement du peuple de l'Irlande. — Association purement extérieure avec l'empire britannique

MEMES DROITS QUE LES AUTRES ETATS COMPOSANTS

L'Irlande reconnaitrait Sa Majesté Britannique comme chef de l'Association des Nations. — Dix-sept clauses. — Si elle n'avait ni un fusil ni une once de plomb, l'Irlande pourrait céder

(Cable de la Presse Associée)
Dublin, 4. — Le département de la publicité s'efforce immédiatement après l'ajournement du Dail Eireann d'après-midi à publier un long manifeste au peuple irlandais, sous la signature de Eamonn de Valera, avec ses propositions alternatives pour remplir le traité anglo-irlandais. M. de Valera déclare que l'occasion entre l'Irlande et la Grande-Bretagne et le demande au peuple irlandais de ne pas laisser perdre cette occasion par la "hâte aveugle des politiciens".

Les propositions de M. de Valera contiennent dix-sept chapitres, plusieurs barèmes et proposent une association avec les Etats de l'Empire Britannique.

Suit le texte des clauses les plus importantes de la proposition alternative de M. de Valera :

STATUS DE L'IRLANDE

Que la législation, l'autorité exécutive et judiciaire de l'Irlande découlent uniquement du peuple de l'Irlande.

TERMES D'ASSOCIATION

Que pour le but de l'intérêt commun l'Irlande soit associée aux autres Etats du Commonwealth britannique, à savoir le Royaume de Grande-Bretagne, le Dominion du Canada, le Commonwealth d'Australie, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, et l'Union de l'Afrique Sud.

Que lorsqu'agissant comme associés les droits et les privilèges de l'Irlande ne soient sous aucun regard moindres que ceux dont jouissent les autres Etats composant le Commonwealth britannique.

Que les questions d'intérêt commun comprennent la défense, la paix, la guerre, les traités politiques et toutes les questions maintenant reconnues d'intérêt commun entre les Etats du Commonwealth britannique; et

Que sur ces questions il y ait entre l'Irlande et les Etats du Commonwealth britannique telle action concertée fondée sur la consultation que les différents gouvernements pourraient déterminer.

Qu'en vertu de cette association de l'Irlande avec les Etats du Commonwealth britannique, les citoyens de l'Irlande dans tous ces Etats ne seront passibles d'aucune des disparités auxquelles un citoyen des Etats composant du Commonwealth britannique ne serait pas sujet et réciproquement pour les citoyens de ces Etats en Irlande.

Que dans le but de l'association l'Irlande reconnaisse Sa Majesté Britannique comme chef de l'association.

Qu'en tant que ses ressources le lui permettent l'Irlande veillera à sa propre défense sur mer, sur terre et dans l'air, renoussera par la force toute tentative d'une puissance étrangère de violer l'intégrité de son sol ou de ses eaux territoriales ou de s'en servir dans un but hostile à la Grande-Bretagne et aux autres Etats associés.

Le document explique avec force détails la défense des côtes, l'accord de ne pas construire de sous-marins si ce n'est avec le consentement du Commonwealth britannique, la réglementation des communications par air, la part de la dette anglaise et des relations de guerre, la liberté des cultes et les préparatifs pour l'élection d'un gouvernement provisoire et pour la ratification.

Une annexe nommée Borehaven, Queenstown, Belfast et Lough Swilly comme étant les ports qui resteraient sous la garde des Anglais.

Une résolution ajoutée au document exprime bon vouloir à accorder aux ex-comités du nord-est des privilèges et des sauvegardes non moins substantielles que celles accordées par le document signé à Londres, le 6 décembre.

Il y a une quinzaine de jours, Arthur Griffith demanda à M. de Valera de publier ses propositions alternatives en cas de rejet du traité, mais il a changé d'avis et a l'intention maintenant, s'il en a la permission, de les proposer comme amendement à la résolution approuvée le traité.

Le secret a été soigneusement gardé à propos du document. De faibles allusions y furent faites par les députés qui l'avaient vu aux séances privées du Dail. Le document diffère d'après M. Griffith, du document présenté aux séances privées du Dail. Il suit les mêmes lignes que le traité de Londres mais comporte comme le dit M. de Valera une différence fondamentale de principe. Il affirme que la source unique de l'autorité en Irlande repose sur le peuple irlandais tandis que dans le traité elle découle du roi.

Le plan de M. de Valera ne contient aucun serment d'allégeance mais reconnaît Sa Majesté britannique comme chef de l'association des Etats du Commonwealth britannique, avec lequel l'Irlande s'associe extérieurement.

Le débat a été soigneusement gardé à propos du document. De faibles allusions y furent faites par les députés qui l'avaient vu aux séances privées du Dail. Le document diffère d'après M. Griffith, du document présenté aux séances privées du Dail. Il suit les mêmes lignes que le traité de Londres mais comporte comme le dit M. de Valera une différence fondamentale de principe. Il affirme que la source unique de l'autorité en Irlande repose sur le peuple irlandais tandis que dans le traité elle découle du roi.

De vives discussions furent provoquées contre et pour le traité. Mais à la fin de la séance rien n'indiquait que le sentiment des députés ait changé. L'impression demeure que le traité sera ratifié par une faible majorité.

(A suivre à la page 5)

Réunion alliée à Paris vendredi

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 4. — La commission inter-alliée formée en vertu du traité de Versailles et chargée de l'instruction des personnes accusées de la responsabilité de la guerre se réunira au Quai d'Orsay, vendredi prochain. Sir Ernest Pollock et le procureur général Hewart représenteront la Grande-Bretagne.

GRAVE SITUATION ENTRE LES ALLIES

Ils doivent s'unir, sinon le fossé qui les sépare ne fera que s'élargir

ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE

Les commissaires des réparations se rendent à Cannes

(Cable de la Presse Associée)
Cannes, 4. — L'atmosphère du Conseil Suprême est remplie de rumeurs d'alliance entre la France et la Grande-Bretagne, réputée le seul moyen de sauvegarder l'Entente. Le premier ministre Lloyd George est reparti aujourd'hui pour Londres où il y a quelques jours. "Les conversations se poursuivent". Tel fut le seul commentaire fait par le premier ministre français après une conversation de deux heures avec M. Lloyd George, cet après-midi.

Une réticence générale est observée par les membres de la délégation britannique à la veille de l'ouverture du Conseil Suprême.

Le premier ministre Briand a dit avant de se rendre à la villa du premier ministre anglais cet après-midi, qu'il se pouvait qu'il parle fortement en faveur d'une alliance formelle. "Pendant, dit-il, la politique de la France a été sur toute la ligne de renforcer ses liens avec les alliés de guerre, étant donné que ceci semble essentiel au règlement des problèmes européens".

Les membres de la délégation française et anglaise conviennent que la situation est grave et que les puissances de l'Entente doivent s'unir si le fossé qui les sépare ne fera que s'élargir.

La différence d'opinion semble se concentrer sur la question de savoir qui fera les concessions nécessaires pour obtenir un accord plus étroit.

L'atmosphère était lourde durant la journée.

Le premier ministre Bonomi d'Italie est arrivé sur la scène à la fin de l'après-midi. Il s'attendait de voir M. Briand et Lloyd George durant la soirée.

La COMMISSION DES REPARATIONS
Paris, 4. — Les représentants belge, italien et japonais à la commission des réparations alliées partiront pour Cannes ce soir afin d'être présents à la réunion du Conseil Suprême, Sir John Braithwaite, représentant anglais, est parti lundi dernier.

Ceci ne veut pas dire que la commission sera transférée officiellement à Cannes comme ce fut le cas lorsque le Conseil Suprême ne se rendait à Cannes que pour être à la disposition de leurs gouvernements.

Walter Rathenau, expert financier allemand, qui est à Paris depuis plusieurs jours en consultation avec les commissaires, doit partir pour Berlin demain soir s'il peut mettre ordre à ses affaires à temps; autrement il partira vendredi. Il a dit aujourd'hui qu'il n'irait pas à la réunion de Cannes.

Les trains sont immobilisés par la récente tempête en Nouvelle-Ecosse

(Cable de la Presse Associée)
Sydney, N.-E. 4. — Bien que la tempête dans Cap Breton ait cessé mardi soir, la tempête sur la terre ferme fait encore rage et seule une balayuse rotative peut remettre la voie en état de trafic sur la ligne du Canadien National, dans le comté d'Antigonish.

Le Halifax Express, qui devait arriver ici mardi matin, est encore à Antigonish. La locomotive et la balayuse qui devaient entretenir la voie en condition sont ensevelies sous la neige à Bayview Boche. Le vent a accumulé la neige à Antigonish, sur une hauteur de dix-huit pieds.

La balayuse rotative la plus proche est à Moncton, dit-on. L'Express qui est parti de Sydney lundi est encore à Mulgrave. Le train qui part pour Halifax le matin est arrivé à temps mais grâce au secours de plusieurs balayuses.

Le service des tramways a été repris à Sydney mais il n'y a pas eu de communication avec Glace Bay, depuis lundi soir.

Pas de grève du tramway à Vancouver

(Cable de la Presse Associée)
Vancouver, 4. — Le personnel des tramways de la British Columbia Electric Railway Coy., qui exploite les tramways de Vancouver, Victoria, New Westminster, ne déclareront pas la grève en dépit d'une réduction de salaire de près de 10 pour cent. Un plebiscite a été pris hier et le scrutin a été de 814 contre 503 contre la grève.

LA PRESENCE DE JUMEAUX DECONCERTA LA JUSTICE

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 4. — La présence de deux frères jumaux en Cour des Sessions, ce matin, a causé de la confusion et affecta peut-être une poursuite de la commission des spiritueux de Québec, entendue par le juge Lachance.

Deux frères, Adolphe et Eugène Douville, de St-Casimir, sont accusés séparément d'avoir violé la loi des spiritueux. Ce matin, la cause d'Adolphe fut sur le bordereau. Lorsque vint le temps d'identifier l'accusé, l'inspecteur Turgeon déclara qu'il ne pouvait identifier l'accusé. La cause fut ajournée à la demande de Me Marc-Aurèle Lemieux, c.r., qui comparait pour la défense.

PREPARATIFS AUX ELECTIONS EN G.-B.

Les libéraux indépendants ne croient pas aux démentis unionistes

PAS DE FUSION

Le discours de Lloyd George est attendu avec un vif intérêt

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 4. — Bien que sir George Younger, organisateur en chef unioniste, nie catégoriquement qu'une élection puisse avoir lieu avant la réforme de la Chambre des Lords, les libéraux indépendants sont convaincus qu'une élection aura lieu prochainement et s'y préparent.

Lord Gladstone prendra charge de la campagne électorale aux quartiers généraux libéraux et l'on s'attend à l'importance de son nom historique et de son expertise électorale comme whip en chef.

La suggestion d'une prochaine fusion entre libéraux indépendants et unionistes est démentie aux quartiers généraux libéraux. On dit que les libéraux indépendants auront plusieurs centaines de candidats aux prochaines élections.

L'intérêt se concentre sur le discours que prononcera M. Lloyd George devant les libéraux unionistes à Central Hall, Westminster, le 21 janvier, alors que le premier ministre administrera un nouveau baptême à ses partisans libéraux et fera connaître ses intentions à propos des élections.

M. H. H. Asquith, ancien premier ministre libéral, adressera la parole aux libéraux indépendants dans la même salle le 23 mars.

La "Pall Mall Gazette" annonce que Winston Churchill a été choisi comme chef des libéraux unionistes et que M. Austen Chamberlain dirigera les conservateurs unionistes tandis que M. Bonar Law se concentrera au poste assez inférieur sous la haute direction du premier ministre Lloyd George.

L'Agence Reuter apprend que M. Churchill arrivera à la conférence de Cannes le 9 janvier. On ne l'attendait que bien après cette date.

Cette nouvelle a excité les plus vives spéculations au sujet de sa portée sur les plans possibles d'une prochaine élection.

LES COMMISSIONS AUX AGENTS

Le juge Masten les trouve excessives. — Un cercle vicieux

LES TAUX

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 4. — Devant un comité spécial de la Législature qui étudie les amendements à la loi d'assurance, le juge Masten a aujourd'hui fait une déclaration touchant ses recommandations sur les affaires des compagnies d'assurance-fus.

A propos de la question des licences aux agents d'assurance, courtiers, etc., il recommande que le système soit amélioré et rendu efficace par un examen soigneux des qualifications de chaque candidat.

Au sujet des taux d'assurance-fus, il déclare que la Canadian Fire Underwriters Association était nécessaire pour la stabilité financière des compagnies d'assurance en général et le traitement équitable des clients mais qu'il pourrait y avoir une mesure de surveillance et de publicité sur ses affaires.

Il recommande que le département de l'assurance ait l'autorité d'un tribunal d'appel contre les décisions de la Canadian Fire Underwriters Association au sujet de la fixation des taux. Il déclare également que le département devrait avoir autorité de faire enquête sur toutes les plaintes qui pourraient lui être faites au sujet des taux, tels que sur automobile, accidents, etc.

Le juge discute la question des commissions aux agents. Il estime qu'elles étaient excessives et que la grande proportion des primes payées par le public servait à défrayer l'administration et le coût d'acquisition des affaires.

Il ne voit pas de moyen de remédier à la situation si ce n'est en faisant appel à la Législature. Les compagnies sont impuissantes à cause de la concurrence. Si une compagnie tente de réduire les commissions, les agents transfèrent leurs affaires à d'autres compagnies plus généreuses. C'est pour cette raison que l'on ne peut attendre de remède des compagnies elles-mêmes.

James B. Fraser, Ottawa; W. H. Bell, Midland, et Geo. Geddes, St. Thomas, parlèrent en faveur des agents.

Le français à Ottawa

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — L'un des premiers gestes des ministres qui représentent la province de Québec dans le cabinet King a été de rendre hommage à la langue française en ordonnant de la papeterie officielle marquée dans cette langue. Déjà, les honorables M. De Bouchard, Ernest Lapointe et Jacques Bureau ont communiqué pour leurs bureaux du papier à lettre avec cette tête française. Cet exemple sera suivi par d'autres ministres et il est même plus que probable que ceux du commerce et des postes, les honorables M. Robb et Murphy, pour ne mentionner qu'eux, auront de la papeterie française. Ce geste de nos ministres a été accompli sans ostentation, comme un simple devoir de justice envers le tiers de la population du pays, mais il sort assez de l'ordinaire pour qu'il convienne de le signaler.

La demande de Mme Stillman en délibéré

(Dépêche de la Presse Associée)
Poughkeepsie, N. Y., 4. — Le juge Morchauer a aujourd'hui pris en délibéré la demande de John F. Brennan, avocat de Mme Anne U. Stillman, pour une allocation additionnelle de \$14,000 pour continuer la défense de Mme Stillman contre son mari, James A. Stillman.

Le col. Wm. H. Rand, fils, avocat pour M. Stillman, s'est opposé à la demande.

NOUVELLES MONDIALES

IRLANDE — De Valera publie un manifeste au peuple irlandais dans lequel il fait connaître les propositions alternatives.

FRANCE — On parle d'une alliance franco-anglaise dans les milieux de la conférence de Cannes.

ETATS-UNIS — Le Japon accepte les résolutions Root relatives à la guerre sous-marine. La conférence de Washington semble près de sa fin.

CANADA — L'avocat de la Couronne s'informe de l'étroite association des deux font mention dans une lettre avec G. H. Mead, président de la Spanish River.

Le cabinet Léal reste au pouvoir

(Cable de la Presse Associée)
Lisbonne, 4. — Le ministère portugais dirigé par Cunha Leal qui a donné sa démission en bloc il y a quelques jours continuera à rester au pouvoir en vertu d'un accord arrêté aujourd'hui entre les chefs des différents partis politiques. A la suite de l'accord la garde nationale républicaine sera réorganisée.

PREPARATIFS AUX ELECTIONS EN G.-B.

Les libéraux indépendants ne croient pas aux démentis unionistes

PAS DE FUSION

Le discours de Lloyd George est attendu avec un vif intérêt

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 4. — Bien que sir George Younger, organisateur en chef unioniste, nie catégoriquement qu'une élection puisse avoir lieu avant la réforme de la Chambre des Lords, les libéraux indépendants sont convaincus qu'une élection aura lieu prochainement et s'y préparent.

Lord Gladstone prendra charge de la campagne électorale aux quartiers généraux libéraux et l'on s'attend à l'importance de son nom historique et de son expertise électorale comme whip en chef.

La suggestion d'une prochaine fusion entre libéraux indépendants et unionistes est démentie aux quartiers généraux libéraux. On dit que les libéraux indépendants auront plusieurs centaines de candidats aux prochaines élections.

L'intérêt se concentre sur le discours que prononcera M. Lloyd George devant les libéraux unionistes à Central Hall, Westminster, le 21 janvier, alors que le premier ministre administrera un nouveau baptême à ses partisans libéraux et fera connaître ses intentions à propos des élections.

M. H. H. Asquith, ancien premier ministre libéral, adressera la parole aux libéraux indépendants dans la même salle le 23 mars.

La "Pall Mall Gazette" annonce que Winston Churchill a été choisi comme chef des libéraux unionistes et que M. Austen Chamberlain dirigera les conservateurs unionistes tandis que M. Bonar Law se concentrera au poste assez inférieur sous la haute direction du premier ministre Lloyd George.

L'Agence Reuter apprend que M. Churchill arrivera à la conférence de Cannes le 9 janvier. On ne l'attendait que bien après cette date.

Cette nouvelle a excité les plus vives spéculations au sujet de sa portée sur les plans possibles d'une prochaine élection.

Cinquante-sept ans de vie religieuse

(Dépêche de la Presse Associée)
Portland, Maine, 4. — La mort de la Soeur Mary Theresa, la religieuse la plus âgée de l'Ordre des Soeurs de la Miséricorde, dans l'Etat du Maine, a été apprise aujourd'hui. Elle est morte au couvent de St-Joseph. Elle était religieuse depuis 57 ans. Elle avait occupé la position de supérieure pendant quinze ans. C'était une convertie. Elle était née dans les Galles, il y a 79 ans.

ROUTLEDGE OBTIENT UNE COMMUTATION

Après un examen par des aliénistes, le gouvernement use de clémence

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — Joseph John Routledge, qui fut condamné à être pendu pour avoir tué sa femme et quatre de ses enfants, sentence prononcée à Red Deer, Alberta, par le juge Hyndman, le 21 septembre, a obtenu une commutation de sentence.

L'un des premiers actes du gouvernement aura été de changer la sentence de mort en une sentence d'emprisonnement à vie, ce après avoir fait examiner l'état mental du condamné par des aliénistes. L'exécution devait avoir lieu le 11 janvier. Le gouverneur en conseil a approuvé l'ordre en conseil aujourd'hui.

Certains détails des meurtres ne pouvaient s'expliquer que par la folie de l'accusé. D'après le propre aveu de l'accusé lui-même sa femme aurait fait le pacte de tuer leurs enfants afin d'empêcher qu'ils leur soient enlevés. Ils répandirent de l'essence sur la maison durant la nuit et mirent le feu à l'habitation. Sa femme lui avait dit d'assommer les enfants qui pleuraient afin de les empêcher de souffrir.

Le meurtrier déclara qu'il s'était sauvé de la maison en flammes et qu'il n'avait pas eu le courage de revenir. Sa femme périt avec ses enfants. L'intention de Routledge était de mourir avec ses enfants. Il est détenu dans la prison de Port Saskatchewan, Alberta.

Femme magistrate de police à Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 4. — La doctoresse Margaret Patterson a été nommée magistrate de police pour Toronto à un salaire de \$3,500 par an.

La nouvelle magistrate est née à South Perth, Ontario. Elle fut reçue doctoresse en médecine de la North Western University, à Chicago, en 1899. Subsequently, elle se rendit aux Indes où elle fut surintendante de l'hôpital des femmes à Allahabad et professeur à l'hôpital des femmes à Ludhiana, pendant dix ans.

Taxe d'un sou le gallon sur l'essence

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 4. — Le "Star" annonce que l'imposition d'une taxe d'un sou le gallon sur l'essence sera étudiée à la prochaine session provinciale. Les revenus seront consacrés à la construction des chemins de fer et aux frais d'entretien. Cette taxe est appliquée dans plusieurs Etats américains.

Déraillement de tramway à Cleveland

(Dépêche de la Presse Associée)
Cleveland, 4. — De quinze à vingt personnes ont été grièvement blessées, deux gravement et une vingtaine plus ou moins secourues et lésonnées, par un déraillement d'un tramway double. Les voitures se précipitèrent dans un fossé.

M. G. H. FERGUSON ET LA SPANISH RIV. CO.

Que signifiait cette "coopération" entre le ministre et M. G. H. Meade?

LES ACTIONNAIRES

M. Meade nie avoir contribué aux fonds électoraux du gouv. Hearst

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 4. — Shirley Denison, avocat de la Couronne, a cherché avec acharnement ce matin à établir l'existence d'une "étroite association" qui existe entre G. H. Ferguson, ancien ministre des terres, forêts et mines, et George H. Meade, président de la Spanish River Pulp and Paper Co., et le degré de "coopération" qu'il y avait entre les deux dans le développement du sol du grand nord et dans la construction de la province en somme. Tel a été le sujet principal de la séance de ce matin à la commission du Riddell-Latchford.

Les termes "étroite association" et "coopération" figurent dans la correspondance échangée entre M. Ferguson et M. Meade, la 1919 et qui fut produite par M. Denison aujourd'hui. Meade fut sur la réputation pendant toute la séance, il fut interrogé de près au sujet de ses relations personnelles et celles de sa compagnie avec l'ancien gouverneur en conservateur d'Ontario en général et avec l'ancien ministre des terres, forêts et mines en particulier. M. Meade fut plusieurs fois interrogé par M. Denison et les commissaires pour la manière dont il répondait aux questions.

George H. Meade, de Dayton, Ohio, président de la Spanish River Pulp and Paper Co., a déclaré positivement aujourd'hui qu'il n'avait aucune contribution aux fonds électoraux du gouvernement provincial en 1919 et que personnel dans la compagnie n'avait de contribution semblable. Il n'avait pas intervenu à la politique ontarienne, d'après ce qu'il a déclaré.

Le col. Thos. Gibson, avocat de la Spanish River Co., a dit que les livres de la compagnie ne contiennent rien de relatif aux négociations avec le gouvernement ontarien à propos de la demande d'une limite de 3,500 milles carrés au nord d'Espenola. Le président Meade a dit que les livres n'auraient fait mention des négociations que s'il y avait eu accord.

Il fut admis que la Spanish River Co. avait commencé l'année 1921 avec environ \$7,000,000 de bois, soit un approvisionnement pour dix-huit mois.

John Houser, du département des terres et forêts, déclara que la Mary-hay Lumber Co. n'avait pas fait de rapport à propos du bois qu'elle a abattu dans le township de Scotia.

William Simpson, "croiseur forestier", a dit que de huit à dix milles carrés de bois ont été déposés dans le township de Scotia par la Mary-hay Co. Un grand nombre de baches n'ont pas été enlevées, dit-il.

Le col. Gibson, avocat de la Spanish River Co., fut appelé par Shirley Denison, avocat de la Couronne et pria de présenter la liste des actionnaires ontariens de la Spanish River Co., mais il refusa de le faire, prétextant qu'il avait obtenu cette information en qualité d'avocat de la compagnie. Le juge Riddell déclara que le témoin n'était pas obligé de divulguer des secrets professionnels.

Garde-forestier du Nouv.-Brunswick

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Frederickton, N.B., 4. — L. A. Gagnon reprendra la position de garde-forestier en chef du Nouveau-Brunswick, qu'il a abandonné il y a environ un an pour prendre commandement à Québec, a déclaré l'hon. C. W. Robinson, ministre des terres de la Couronne, ce soir. M. Gagnon a déjà été sheriff du comté de Madawaska, N.B.

Une seule arrestation pour ivresse à Hull

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — Il n'y a eu qu'une arrestation pour ivresse à Hull depuis le commencement de l'année 1922. Cela est considéré comme un record. Il y a un an les cellules étaient remplies à raison de 10 par jour. Les autorités sont très satisfaites de l'état de choses. La disparition des débits clandestins et des maisons de débauche a été l'ambition du percepteur du revenu J. T. Purcell et les dossiers de la police prouvent qu'il y a réussi.

Reputation du "Temps" de Paris

Washington, 4. — Relevant la déclamation du "Temps" de Paris, caricaturée aux Etats-Unis au commencement de la semaine, à l'effet que l'une des citations du fameux article Castex lui par Lord Lee, de la délegation anglaise à la conférence de Washington, ne se trouvait pas dans l'article, la délegation britannique a répété aujourd'hui la citation comme suit :

"Grâce aux sous-marins, nous possédons l'instrument, le martingale, qui définitivement et à jamais renversera la puissance navale de l'empire britannique."

Le "Temps" ajoutait : "Quelle que soit l'interprétation de ce passage particulier, il n'échappe à aucun lecteur de cet article que le but unique de l'écrivain, comme le prouvent les autres passages cités par Lord Lee et que le "Temps" ne répudie pas, est de peser et de défendre les méthodes allemandes de guerre sous-marine contre le commerce telles que pratiquées durant la dernière guerre."

M. MEIGHEN IGNORE LES SECRETS DE SON PARTI

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — L'hon. Arthur Meighen a refusé ce matin de commenter les déclarations faites à Toronto par l'hon. Robert Rogers au sujet de la réorganisation du parti conservateur et la reprise du vieux nom.

L'ancien premier ministre a dit qu'il n'avait pas entendu parler qu'il y aurait une convention conservatrice nationale. Il n'avait rien à dire sur le sujet. "L'hon. M. Rogers, ajouta-t-il, a probablement dit et dira tout ce qu'il y a à dire sur le sujet."

LE JAPON ACCEDE AUX RESOLUTIONS

L'amiral Kato annonce que sa délégation est prête à discuter

LE CHANTOUNG

Un accord naval ne serait plus qu'une question de quelques heures

(Cable de la Presse Associée)
Washington, 4. — Le Japon a accepté en principe toutes les résolutions Root concernant l'usage des sous-marins, a annoncé l'amiral baron Kato, ce soir.

"Nous sommes prêts à discuter tout à une réunion qui aura peut-être lieu demain, mais, je ne puis dévoiler maintenant ce que nous dirons."

ACCORD JAUNE

Washington, 4. — Les délégués chinois et japonais ont fait tant de progrès à la réunion qu'ils ont tenté à la fin de l'après-midi sur la question du Chantoung que le communiqué publié à la fin de la réunion annonçait que la réunion serait reprise demain et que les discussions seraient terminées.

Les délégués n'ont pas voulu faire de commentaires en sortant de la conférence mais on a dit que la question du chemin de fer du Chantoung avait été discutée et que la délégation japonaise avait reçu des instructions de Tokyo à ce sujet.

BEAUCOUP DE PROGRES

Washington, 4. — Après un congé de cinq jours, la conférence des armements a repris ses séances aujourd'hui et l'entraînement a été si général que les problèmes les plus épineux de la conférence sont sur le point d'être tranchés.

En tête des problèmes dont la solution semblait proche se situait la controverse entre Japonais et Chinois à propos du Chantoung. On a laissé entendre que les conversations se termineraient demain de façon satisfaisante et l'impression générale était que le résultat serait un accord plutôt qu'un deadlock final.

Un accord final était aussi en vue sur la question du tarif chinois. Après une longue discussion la sous-commission du tarif s'est accordée sur une proposition pour augmenter le barème fiscal de la Chine en vertu d'un plan qui sera soumis par une commission internationale, et le comité plénier d'Extrême-Orient doit ratifier la décision demain.

Les experts navals ont fait tant de progrès que l'on a déclaré en quelques minutes que la question serait réglée dans quelques heures. Des règlements précis pour la mise au point des navires de guerre et pour le remplacement sont compris dans les accords arrêtés par le sous-comité naval aujourd'hui.

A propos de la réglementation des sous-marins, le Japon a accepté en principe les résolutions Root. Il ne reste qu'à l'Italie à se prononcer et une discussion sur le comité naval plénier peut avoir lieu demain.

La réunion du comité d'Extrême-Orient demain, cependant, de nombreux troubles peuvent se présenter par suite de la demande de la Chine que les fantassins 21 demandés soient discutés à la conférence. Une protestation a été faite avant la dernière réunion du comité et quelques délégués s'attendent à un débat acharné sur ce point.

En quelques minutes on s'attend à une discussion considérable avant une décision finale sur les propositions de sous-marins Root. La France a fait savoir qu'elle désire discuter et définir quelques termes et bien que les Français aient dit ce soir qu'ils ne se proposaient pas de presser la chose, on a indiqué que quelques points troublants seraient soulevés très tard par quelque puissance étrangère.

REPUTATION DU "TEMPS" DE PARIS

Washington, 4. — Relevant la déclamation du "Temps" de Paris, caricaturée aux Etats-Unis au commencement de la semaine, à l'effet que l'une des citations du fameux article Castex lui par Lord Lee, de la délegation anglaise à la conférence de Washington, ne se trouvait pas dans l'article, la délegation britannique a répété aujourd'hui la citation comme suit :

"Grâce aux sous-marins, nous possédons l'instrument, le martingale, qui définitivement et à jamais renversera la puissance navale de l'empire britannique."

Le "Temps" ajoutait : "Quelle que soit l'interprétation de ce passage particulier, il n'échappe à aucun lecteur de cet article que le but unique de l'écrivain, comme le prouvent les autres passages cités par Lord Lee et que le "Temps" ne répudie pas, est de peser et de défendre les méthodes allemandes de guerre sous-marine contre le commerce telles que pratiquées durant la dernière guerre."

M. MEIGHEN IGNORE LES SECRETS DE SON PARTI

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 4. — L'hon. Arthur Meighen a refusé ce matin de commenter les déclarations faites à Toronto par l'hon. Robert Rogers au sujet de la réorganisation du parti conservateur et la reprise du vieux nom.

L'ancien premier ministre a dit qu'il n'avait pas entendu parler qu'il y aurait une convention conservatrice nationale. Il n'avait rien à dire sur le sujet. "L'hon. M. Rogers, ajouta-t-il, a probablement dit et dira tout ce qu'il y a à dire sur le sujet."



Enlève
les saletés
de la
fournaise

CHRONIQUE JUDICIAIRE

En Cour d'Appel. — L'affaire Baldwin. — Ce mille dollars sera-t-il remboursé? — En Cour de Pratique.

La prochaine session devant cinq juges aura lieu le 16 janvier 1922. Les causes des districts ruraux sont fixées pour le 17 janvier. Le neuf janvier est le dernier jour pour la production des factums.

La prochaine session devant trois juges commencera le 27 janvier 1922. Les causes des districts ruraux seront entendues le 30 janvier. Le dernier jour pour la production des factums est fixé au 18 janvier.

L'AFFAIRE BALDWIN DANS UNE NOUVELLE PHASE

Le révérend Maurice Day Baldwin, qui, depuis deux ans, a requis toutes les juridictions de tribunaux de prononcer des arrêts relativement à la garde de ses enfants, vient d'introduire une nouvelle instance en l'honneur de la Cour Supérieure, division de Pratique.

En effet, hier, dans l'après-midi, il a demandé, par requête, à l'honorable juge Bruneau qui présidait cette Cour d'émettre un bref de cette nature dirigé contre Madame R. R. Stevenson, domiciliée au New Sherbrooke Apartments, appartement 11, rue Sherbrooke ouest; Madame Maurice Day Baldwin, veuve de Maurice Day Baldwin, domiciliée au New Sherbrooke Apartments, appartement 11, rue Sherbrooke ouest, le révérend Herbert Stevenson, domicilié au No 58 Anis Road; Reginald Stevenson, comptable, domicilié au No 344 de la rue de la Montagne, et contre Sherwood Stevenson, courtier, domicilié au No 51 Fenwick Avenue, tous intimés dans la cause.

Maurice Day Baldwin se plaint, dans sa procédure, que ses trois enfants, Herbert, Richard et Jasse Baldwin, sont détenus contre leur consentement sous la garde des intimés et privés de leur liberté.

En conséquence il a prié le tribunal d'émettre un bref d'Habeas Corpus pour obliger les intimés à monter devant la Cour juste cause de détention des enfants.

L'hon. juge Bruneau a ordonné de produire devant la Cour, le 6 janvier 1922, à 10 h. 30, le matin, le corps de Herbert, Richard et Jasse Baldwin.

CES \$1000 SERONT-ILS REMBOURSES?

Si les faits peuvent motiver une raison qui permette de rembourser le mille de dollars, payés le matin, par l'administration du Café Claridge, pour des vins qui devaient être consommés, le soir, alors que le permis était retiré, l'argent sera remis, a déclaré M. G. A. Simard, président de la Commission des Liqueurs de Québec.

Cette déclaration était faite hier, par M. G. A. Simard qui, interrogé au sujet des raisons qui avaient fait perdre le privilège du Café Claridge, ajoutait qu'il ne voulait pas les dévoiler.

Or, ce matin, le secrétaire de la commission des liqueurs, M. Lucien Giguère, qui parlait au nom de la commission, déclara que le permis était bien retiré, mais que la cause était en préparation sous la direction des avocats de la commission.

Interrogé à son tour, M. Murphy, avocat consultant de la commission, répondit qu'il n'avait pas eu encore connaissance des documents et que la procédure dans cette cause n'était pas commencée.

"L'argent payé pour les vins sera-t-il remboursé?" demandions-nous à M. L. Giguère.

"Je n'en sais rien, et le président ne m'a pas fait de confiance."

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

4 janvier 1922. Président: Hon. Juge Bruneau. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Robert S. Weir vs Max Mardler. Délibéré rayé.

Charles O. Delisle vs Dame Henrietta O'Connor et al et Montreal Trust Co. et al, mise-en-cause. Exception dilatoire; accordée, \$400 de cautionnement, un mois de délai, dépens à suivre.

Goodwins Limited vs J. H. Boyd Adams. Motion de la demanderesse pour révoquer nisi; accordée, rapportable le 10 courant.

Arthur Burns et al vs M. T. Co. Exception dilatoire; accordée, cautionnement fixé à \$600, sauf à parfaire, deux semaines de délai, dépens à suivre.

Paul Calaneo vs Pussing et Jorjensen. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

The Royal Bank of Canada vs Coburn's Limited et défenderesse opposée. Opposition à jugement réglé et ordre de sursis accordé.

Mary Kirtz vs Max Huoff. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de biens; accordée, dépens à suivre.

Henry Spencer et al vs P. Glickman et al, Exception dilatoire; accordée quant à cautionnement, pas de production, \$350 de cautionnement, 2 mois de délai, dépens à suivre.

Maurice Day Baldwin vs Mrs R. R. Stevenson et al. Requête pour bref d'habeas corpus; bref émis, rapportable le 6 courant, chambre 31.

M. Serger et al vs J. H. Harg et al, mise-en-cause. Motion de la mise-en-cause. The Chinese Association of Montreal pour détails; accordée, 6 jours de délai, dépens à suivre.

Ocean Accident and Guarantee Corporation Limited vs M. T. Co. Exception dilatoire; accordée quant à cautionnement fixé à \$150, un mois de délai, dépens à suivre.

John Bentley and Sons (Ridelliff) Limited vs H. Levy and Sons, Limited. Exception dilatoire; accordée, \$100 de cautionnement, 2 mois de délai, dépens à suivre.

BAKER ET SENEAL SUBIRONT LEUR ENQUETE PRELIMINAIRE LE 11

Tous deux ont comparu hier après-midi devant le magistrat Lanctôt sous l'accusation de meurtre. — Ils sont accusés d'avoir causé la mort du bûcheron Ferdinand Paquette, trouvé drogué, sur le Boulevard Pie IX, le 17 décembre dernier.

Georges Boivin, alias Baker et Adrien Sénécal, tenus tous deux criminellement responsables de la mort du bûcheron Ferdinand Paquette par les jurés du coroner, ont comparu hier après-midi devant le magistrat Lanctôt pour plaider non coupables à l'accusation portée contre eux.

Les prévenus étaient représentés par M. J. E. M. Bernard et J. P. W. Dagenais.

Le greffier Lanctôt lut l'acte d'accusation et M. Dagenais, après le plaidoyer de ses clients, demanda que l'enquête préliminaire soit fixée au 11 courant, à 2.30 h. p.m., ce qui fut accordé.

Comme on le sait, Ferdinand Paquette, d'après le rapport des jurés, a succombé à une trop forte absorption de drogues, et les accusés sont soupçonnés d'être ceux qui ont causé sa mort. Les jurés ont, au cours d'une randonnée en automobile, le 17 décembre dernier.

Une foule de curieux avaient envahi l'enceinte de la cour du coroner, hier après-midi, au moment où Boivin et Sénécal furent amenés devant le coroner-adjoint Prince, qui devait présider à la reprise de l'enquête.

Dès le début de la séance, le coroner Prince, s'adressant aux jurés, fit un bref résumé de la cause qu'ils devaient étudier bien sérieusement afin de rendre une décision juste et honnête.

"Nous étions, dit-il, en face d'un mystère complet qu'il nous paraissait impossible d'élucider, mais cependant, comme je vous l'ai promis, vous serez mis, ce matin, au courant d'une foule de choses qui vous permettront de baser votre jugement sur des faits qui me paraissent très clairs."

"D'actives recherches ont été faites par nos détectives municipaux, provinciaux et par le détective-enquêteur de la cour du coroner, et tous méritent nos félicitations les plus sincères pour leur beau travail."

Les accusés, lors de leur apparition dans l'enceinte de la cour du coroner, étaient escortés du chef de la police, de la sûreté, et des détectives Lajoie, Therrien et Poulin.

Leurs avocats n'étaient pas encore rendus en cour et Adrien Sénécal, appelé le premier à témoigner, consentit se complut plus, est au programme.

M. Sénécal possède une renommée mondiale. Il a une voix d'une douceur rare, à laquelle s'ajoute une science musicale parfaite et un caractère de distinction personnelle qui attirent l'attention. Il fera son début la semaine prochaine au Princess.

Walter C. Keller, bien connu par tout le continent comme "Le Juge de Virginie", est un comédien exceptionnel. Il raconte des anecdotes avec un tel naturel que le public s'y trompe presque.

L'un des numéros les plus intéressants sera "Shirley", une jeune femme qui a le don de voir les yeux dans les miroirs, et qui, par conséquent, voit toute autre personne à l'endroit où elle se trouve.

C'est le résultat de la "Mélanie" ou d'un autre système de codes. Chacun pourra s'en assurer.

Frederick et Klara présenteront une nouvelle intitulée "A Lively Duo", composée de chant de musique et de danse; Frank A. Burt présentera "The Substitute", une comédie musicale; Gene Mason et Fay Cole, sous la direction de Lorraine Buchanan, variorum dans le charmant numéro intitulé "Tors of Destiny".

Il y aura aussi le quatuor The Amaranth Sisters, Amaranth and Company, et Mlle Marie and Company, dans une pièce décapitante.

Au Canada on nous en a donné une interprétation superbe, qui touche bien près de la perfection. Il faut d'abord mettre hors pair M. P. Durand, Charles Schauten, H. Miral, Mmes Jane Max, Madeleine Grandet et Made Ditzel qui jouent les rôles principaux. Puis il faut citer toute la troupe car elle donne toute entière et le plus petit rôle est joué avec maîtrise et autorité. C'est vraiment là un spectacle qui nous offre un ensemble remarquable.

A la demande générale la Direction de ce théâtre a décidé de nous redonner dimanche prochain, 8 janvier, "La Femme X", le célèbre drame de M. Alexandre Bisson que nous avions applaudi le 18 décembre dernier.

Cette pièce aura la même distribution, c'est-à-dire que Mme Germaine Violette jouera le rôle titre dans lequel elle a remporté un triomphe. M. Charles Schauten jouera l'Avocat; M. P. Durand et R. Fleury jouent respectivement Fleuriot et Noël. D'ailleurs, toute la troupe sans exception fait partie de la distribution.

Théâtre Orpheum

L'Orpheum présentera la semaine prochaine l'une des plus belles pièces de burlesque qui soient: "Harem Scarem". Il y aura matinée le lundi, Edgard Bixley et Sam Micalis, qui passent pour les meilleurs acteurs dans ce genre d'amusement, provoqueront le rire de l'assistance et chacun est sûr de ne pas s'ennuyer.

Cette nouvelle production représente le secret du burlesque aujourd'hui; elle nous permet d'admirer en même temps plusieurs étoiles d'un mérite exceptionnel. La pièce elle-même est sous forme de revue, en dix tableaux.

Les costumes et les décors sont d'une grande richesse. Parmi les principaux acteurs on remarque Madlyn Worth, qui est une véritable merveille, Charlotte Malburn, folle fillette qui possède une voix de soprano extraordinaire, Nita Le Prev, chanteuse et danseuse, et Al Johnson, un chanteur comédien d'un grand mérite.

Les habitués de l'Orpheum apprécieront surtout le numéro extraordinaire de "La Viva" dans le morceau classique "Dance Ah Sun". On est donc sûr de s'amuser amplement et les amateurs de bon burlesque ne devront pas manquer cette superbe occasion qui leur est offerte.

Théâtre Princess

Un numéro d'une importance capitale sera représenté au Princess la semaine prochaine. M. John Steel, l'un des Ziegfeld Folies, avec lesquels les succès qu'il a remportés

à la faire, après avoir été mis sur ses gardes.

Sénécal admet qu'il a demeuré à Montréal, rue St-Jules, jusqu'au 22 décembre dernier, alors qu'il s'enfuit de son domicile pour n'avoir pas à payer son loyer qui devenait dû le 1er janvier.

Il reconnaît avoir rencontré le défunt Paquette, alors que ce dernier était accompagné de M. David, un autre jeune bûcheron, et que ce dernier était en compagnie de Baker, l'autre accusé.

Sénécal dit que David et lui-même ayant été vus, les quatre hommes résolurent de se mettre à la poursuite du voleur. Il se rappelle qu'après avoir pris place dans une automobile, il est descendu à l'angle des rues Villeneuve et St-Laurent, dans une taverne où lui-même ordonna qu'on servît une bouteille de bière.

"Je ressentis un certain malaise, dit-il, et le témoin, et je ne puis me rappeler ce qui se passa ensuite, jusque dans la soirée."

Baker, appelé à son tour à témoigner, refusa de le faire, sur le conseil de son avocat.

M. Alfred Paquette, pointeur de bagages à la gare Vigier, se rappelle avoir vu, le 17 décembre dernier, le défunt Paquette et son compagnon David, lors de l'arrivée à bord du train venant de la région de Québec.

Le témoin se souvient que l'un des deux hommes, qu'il croit être David, dit à son compagnon qu'il venait d'être soulagé d'une somme de \$45.

Plusieurs autres témoins furent entendus tour à tour, et parmi ces derniers, nous pouvons mentionner MM. Hervé Picard, chauffeur de l'automobile qui transporta les accusés, le défunt et M. David, le jour de la tragédie; Stanislas David, compagnon du défunt Paquette; J. G. Lacasse, propriétaire du hôtel où les accusés, Paquette et David prirent leur première consommation; J. C. Prieur, Adolphe Jabinville, D. Gendron et Arthur Oumet, les deux derniers employés à la Montreal Dairy.

Le coroner-adjoint Prince adressa ensuite brièvement les jurés qu'après une dizaine de minutes de délibérations, rendirent un verdict trouvant Boivin alias Baker et Sénécal criminellement responsables de la mort de Paquette et blâmant le chauffeur Picard, pour sa conduite.

se complut plus, est au programme.

M. Sénécal possède une renommée mondiale. Il a une voix d'une douceur rare, à laquelle s'ajoute une science musicale parfaite et un caractère de distinction personnelle qui attirent l'attention. Il fera son début la semaine prochaine au Princess.

Walter C. Keller, bien connu par tout le continent comme "Le Juge de Virginie", est un comédien exceptionnel. Il raconte des anecdotes avec un tel naturel que le public s'y trompe presque.

L'un des numéros les plus intéressants sera "Shirley", une jeune femme qui a le don de voir les yeux dans les miroirs, et qui, par conséquent, voit toute autre personne à l'endroit où elle se trouve.

C'est le résultat de la "Mélanie" ou d'un autre système de codes. Chacun pourra s'en assurer.

Frederick et Klara présenteront une nouvelle intitulée "A Lively Duo", composée de chant de musique et de danse; Frank A. Burt présentera "The Substitute", une comédie musicale; Gene Mason et Fay Cole, sous la direction de Lorraine Buchanan, variorum dans le charmant numéro intitulé "Tors of Destiny".

Il y aura aussi le quatuor The Amaranth Sisters, Amaranth and Company, et Mlle Marie and Company, dans une pièce décapitante.

Au Canada on nous en a donné une interprétation superbe, qui touche bien près de la perfection. Il faut d'abord mettre hors pair M. P. Durand, Charles Schauten, H. Miral, Mmes Jane Max, Madeleine Grandet et Made Ditzel qui jouent les rôles principaux. Puis il faut citer toute la troupe car elle donne toute entière et le plus petit rôle est joué avec maîtrise et autorité. C'est vraiment là un spectacle qui nous offre un ensemble remarquable.

A la demande générale la Direction de ce théâtre a décidé de nous redonner dimanche prochain, 8 janvier, "La Femme X", le célèbre drame de M. Alexandre Bisson que nous avions applaudi le 18 décembre dernier.

Cette pièce aura la même distribution, c'est-à-dire que Mme Germaine Violette jouera le rôle titre dans lequel elle a remporté un triomphe. M. Charles Schauten jouera l'Avocat; M. P. Durand et R. Fleury jouent respectivement Fleuriot et Noël. D'ailleurs, toute la troupe sans exception fait partie de la distribution.

Théâtre Orpheum

L'Orpheum présentera la semaine prochaine l'une des plus belles pièces de burlesque qui soient: "Harem Scarem". Il y aura matinée le lundi, Edgard Bixley et Sam Micalis, qui passent pour les meilleurs acteurs dans ce genre d'amusement, provoqueront le rire de l'assistance et chacun est sûr de ne pas s'ennuyer.

Cette nouvelle production représente le secret du burlesque aujourd'hui; elle nous permet d'admirer en même temps plusieurs étoiles d'un mérite exceptionnel. La pièce elle-même est sous forme de revue, en dix tableaux.

Les costumes et les décors sont d'une grande richesse. Parmi les principaux acteurs on remarque Madlyn Worth, qui est une véritable merveille, Charlotte Malburn, folle fillette qui possède une voix de soprano extraordinaire, Nita Le Prev, chanteuse et danseuse, et Al Johnson, un chanteur comédien d'un grand mérite.

Les habitués de l'Orpheum apprécieront surtout le numéro extraordinaire de "La Viva" dans le morceau classique "Dance Ah Sun". On est donc sûr de s'amuser amplement et les amateurs de bon burlesque ne devront pas manquer cette superbe occasion qui leur est offerte.

Théâtre Princess

Un numéro d'une importance capitale sera représenté au Princess la semaine prochaine. M. John Steel, l'un des Ziegfeld Folies, avec lesquels les succès qu'il a remportés

à la faire, après avoir été mis sur ses gardes.

Sénécal admet qu'il a demeuré à Montréal, rue St-Jules, jusqu'au 22 décembre dernier, alors qu'il s'enfuit de son domicile pour n'avoir pas à payer son loyer qui devenait dû le 1er janvier.

Il reconnaît avoir rencontré le défunt Paquette, alors que ce dernier était accompagné de M. David, un autre jeune bûcheron, et que ce dernier était en compagnie de Baker, l'autre accusé.

Sénécal dit que David et lui-même ayant été vus, les quatre hommes résolurent de se mettre à la poursuite du voleur. Il se rappelle qu'après avoir pris place dans une automobile, il est descendu à l'angle des rues Villeneuve et St-Laurent, dans une taverne où lui-même ordonna qu'on servît une bouteille de bière.

"Je ressentis un certain malaise, dit-il, et le témoin, et je ne puis me rappeler ce qui se passa ensuite, jusque dans la soirée."

Baker, appelé à son tour à témoigner, refusa de le faire, sur le conseil de son avocat.

M. Alfred Paquette, pointeur de bagages à la gare Vigier, se rappelle avoir vu, le 17 décembre dernier, le défunt Paquette et son compagnon David, lors de l'arrivée à bord du train venant de la région de Québec.

Le témoin se souvient que l'un des deux hommes, qu'il croit être David, dit à son compagnon qu'il venait d'être soulagé d'une somme de \$45.

Plusieurs autres témoins furent entendus tour à tour, et parmi ces derniers, nous pouvons mentionner MM. Hervé Picard, chauffeur de l'automobile qui transporta les accusés, le défunt et M. David, le jour de la tragédie; Stanislas David, compagnon du défunt Paquette; J. G. Lacasse, propriétaire du hôtel où les accusés, Paquette et David prirent leur première consommation; J. C. Prieur, Adolphe Jabinville, D. Gendron et Arthur Oumet, les deux derniers employés à la Montreal Dairy.

Le coroner-adjoint Prince adressa ensuite brièvement les jurés qu'après une dizaine de minutes de délibérations, rendirent un verdict trouvant Boivin alias Baker et Sénécal criminellement responsables de la mort de Paquette et blâmant le chauffeur Picard, pour sa conduite.

se complut plus, est au programme.

M. Sénécal possède une renommée mondiale. Il a une voix d'une douceur rare, à laquelle s'ajoute une science musicale parfaite et un caractère de distinction personnelle qui attirent l'attention. Il fera son début la semaine prochaine au Princess.

Walter C. Keller, bien connu par tout le continent comme "Le Juge de Virginie", est un comédien exceptionnel. Il raconte des anecdotes avec un tel naturel que le public s'y trompe presque.

L'un des numéros les plus intéressants sera "Shirley", une jeune femme qui a le don de voir les yeux dans les miroirs, et qui, par conséquent, voit toute autre personne à l'endroit où elle se trouve.

C'est le résultat de la "Mélanie" ou d'un autre système de codes. Chacun pourra s'en assurer.

Frederick et Klara présenteront une nouvelle intitulée "A Lively Duo", composée de chant de musique et de danse; Frank A. Burt présentera "The Substitute", une comédie musicale; Gene Mason et Fay Cole, sous la direction de Lorraine Buchanan, variorum dans le charmant numéro intitulé "Tors of Destiny".

Il y aura aussi le quatuor The Amaranth Sisters, Amaranth and Company, et Mlle Marie and Company, dans une pièce décapitante.

Au Canada on nous en a donné une interprétation superbe, qui touche bien près de la perfection. Il faut d'abord mettre hors pair M. P. Durand, Charles Schauten, H. Miral, Mmes Jane Max, Madeleine Grandet et Made Ditzel qui jouent les rôles principaux. Puis il faut citer toute la troupe car elle donne toute entière et le plus petit rôle est joué avec maîtrise et autorité. C'est vraiment là un spectacle qui nous offre un ensemble remarquable.

A la demande générale la Direction de ce théâtre a décidé de nous redonner dimanche prochain, 8 janvier, "La Femme X", le célèbre drame de M. Alexandre Bisson que nous avions applaudi le 18 décembre dernier.

Cette pièce aura la même distribution, c'est-à-dire que Mme Germaine Violette jouera le rôle titre dans lequel elle a remporté un triomphe. M. Charles Schauten jouera l'Avocat; M. P. Durand et R. Fleury jouent respectivement Fleuriot et Noël. D'ailleurs, toute la troupe sans exception fait partie de la distribution.

Théâtre Orpheum

L'Orpheum présentera la semaine prochaine l'une des plus belles pièces de burlesque qui soient: "Harem Scarem". Il y aura matinée le lundi, Edgard Bixley et Sam Micalis, qui passent pour les meilleurs acteurs dans ce genre d'amusement, provoqueront le rire de l'assistance et chacun est sûr de ne pas s'ennuyer.

Cette nouvelle production représente le secret du burlesque aujourd'hui; elle nous permet d'admirer en même temps plusieurs étoiles d'un mérite exceptionnel. La pièce elle-même est sous forme de revue, en dix tableaux.

Les costumes et les décors sont d'une grande richesse. Parmi les principaux acteurs on remarque Madlyn Worth, qui est une véritable merveille, Charlotte Malburn, folle fillette qui possède une voix de soprano extraordinaire, Nita Le Prev, chanteuse et danseuse, et Al Johnson, un chanteur comédien d'un grand mérite.

Les habitués de l'Orpheum apprécieront surtout le numéro extraordinaire de "La Viva" dans le morceau classique "Dance Ah Sun". On est donc sûr de s'amuser amplement et les amateurs de bon burlesque ne devront pas manquer cette superbe occasion qui leur est offerte.

Théâtre Princess

Un numéro d'une importance capitale sera représenté au Princess la semaine prochaine. M. John Steel, l'un des Ziegfeld Folies, avec lesquels les succès qu'il a remportés

à la faire, après avoir été mis sur ses gardes.

Sénécal admet qu'il a demeuré à Montréal, rue St-Jules, jusqu'au 22 décembre dernier, alors qu'il s'enfuit de son domicile pour n'avoir pas à payer son loyer qui devenait dû le 1er janvier.

Il reconnaît avoir rencontré le défunt Paquette, alors que ce dernier était accompagné de M. David, un autre jeune bûcheron, et que ce dernier était en compagnie de Baker, l'autre accusé.

Sénécal dit que David et lui-même ayant été vus, les quatre hommes résolurent de se mettre à la poursuite du voleur. Il se rappelle qu'après avoir pris place dans une automobile, il est descendu à l'angle des rues Villeneuve et St-Laurent, dans une taverne où lui-même ordonna qu'on servît une bouteille de bière.

"Je ressentis un certain malaise, dit-il, et le témoin, et je ne puis me rappeler ce qui se passa ensuite, jusque dans la soirée."

Baker, appelé à son tour à témoigner, refusa de le faire, sur le conseil de son avocat.

M. Alfred Paquette, pointeur de bagages à la gare Vigier, se rappelle avoir vu, le 17 décembre dernier, le défunt Paquette et son compagnon David, lors de l'arrivée à bord du train venant de la région de Québec.

Le témoin se souvient que l'un des deux hommes, qu'il croit être David, dit à son compagnon qu'il venait d'être soulagé d'une somme de \$45.

Plusieurs autres témoins furent entendus tour à tour, et parmi ces derniers, nous pouvons mentionner MM. Hervé Picard, chauffeur de l'automobile qui transporta les accusés, le défunt et M. David, le jour de la tragédie; Stanislas David, compagnon du défunt Paquette; J. G. Lacasse, propriétaire du hôtel où les accusés, Paquette et David prirent leur première consommation; J. C. Prieur, Adolphe Jabinville, D. Gendron et Arthur Oumet, les deux derniers employés à la Montreal Dairy.

Le coroner-adjoint Prince adressa ensuite brièvement les jurés qu'après une dizaine de minutes de délibérations, rendirent un verdict trouvant Boivin alias Baker et Sénécal criminellement responsables de la mort de Paquette et blâmant le chauffeur Picard, pour sa conduite.

se complut plus, est au programme.

M. Sénécal possède une renommée mondiale. Il a une voix d'une douceur rare, à laquelle s'ajoute une science musicale parfaite et un caractère de distinction personnelle qui attirent l'attention. Il fera son début la semaine prochaine au Princess.

Walter C. Keller, bien connu par tout le continent comme "Le Juge de Virginie", est un comédien exceptionnel. Il raconte des anecdotes avec un tel naturel que le public s'y trompe presque.

L'un des numéros les plus intéressants sera "Shirley", une jeune femme qui a le don de voir les yeux dans les miroirs, et qui, par conséquent, voit toute autre personne à l'endroit où elle se trouve.

C'est le résultat de la "Mélanie" ou d'un autre système de codes. Chacun pourra s'en assurer.

Frederick et Klara présenteront une nouvelle intitulée "A Lively Duo", composée de chant de musique et de danse; Frank A. Burt présentera "The Substitute", une comédie musicale; Gene Mason et Fay Cole, sous la direction de Lorraine Buchanan, variorum dans le charmant numéro intitulé "Tors of Destiny".

Il y aura aussi le quatuor The Amaranth Sisters, Amaranth and Company, et Mlle Marie and Company, dans une pièce décapitante.

Au Canada on nous en a donné une interprétation superbe, qui touche bien près de la perfection. Il faut d'abord mettre hors pair M. P. Durand, Charles Schauten, H. Miral, Mmes Jane Max, Madeleine Grandet et Made Ditzel qui jouent les rôles principaux. Puis il faut citer toute la troupe car elle donne toute entière et le plus petit rôle est joué avec maîtrise et autorité. C'est vraiment là un spectacle qui nous offre un ensemble remarquable.

A la demande générale la Direction de ce théâtre a décidé de nous redonner dimanche prochain, 8 janvier, "La Femme X", le célèbre drame de M. Alexandre Bisson que nous avions applaudi le 18 décembre dernier.

Cette pièce aura la même distribution, c'est-à-dire que Mme Germaine Violette jouera le rôle titre dans lequel elle a remporté un triomphe. M. Charles Schauten jouera l'Avocat; M. P. Durand et R. Fleury jouent respectivement Fleuriot et Noël. D'ailleurs, toute la troupe sans exception fait partie de la distribution.

Théâtre Orpheum

L'Orpheum présentera la semaine prochaine l'une des plus belles pièces de burlesque qui soient: "Harem Scarem". Il y aura matinée le lundi, Edgard Bixley et Sam Micalis, qui passent pour les meilleurs acteurs dans ce genre d'amusement, provoqueront le rire de l'assistance et chacun est sûr de ne pas s'ennuyer.

Cette nouvelle production représente le secret du burlesque aujourd'hui; elle nous permet d'admirer en même temps plusieurs étoiles d'un mérite exceptionnel. La pièce elle-même est sous forme de revue, en dix tableaux.

Les costumes et les décors sont d'une grande richesse. Parmi les principaux acteurs on remarque Madlyn Worth, qui est une véritable merveille, Charlotte Malburn, folle fillette qui possède une voix de soprano extraordinaire, Nita Le Prev, chanteuse et danseuse, et Al Johnson, un chanteur comédien d'un grand mérite.

Les habitués de l'Orpheum apprécieront surtout le numéro extraordinaire de "La Viva" dans le morceau classique "Dance Ah Sun". On est donc sûr de s'amuser amplement et les amateurs de bon burlesque ne devront pas manquer cette superbe occasion qui leur est offerte.

Théâtre Princess

Un numéro d'une importance capitale sera représenté au Princess la semaine prochaine. M. John Steel, l'un des Ziegfeld Folies, avec lesquels les succès qu'il a remportés

à la faire, après avoir été mis sur ses gardes.

Sénécal ad

LA PLACE LOCALE EST HESITANTE

LES OSCILLATIONS DU STEEL OF CANADA ENERVENT LA COTE. — DETROIT UNITED RAIL.

Le marché spéculatif local ne s'est pas débarrassé, hier, du malaise qu'en entraîne le groupe des aciéries la baisse de Steel of Canada. Ce stock a oscillé et la fermeture il cotait 58 3/4, une avance de 3/4 de point sur le prix de l'avant-midi et faisant une petite nette de 1/4 de point. Breweries qui a été la valeur la plus active après Steel, a avancé de 1/4 de point. Brompton est resté à 20 1/2 et Abitibi à 30 5/8. Detroit United qui cotait 73 la semaine dernière est hier tombé à 70. Commentant cette baisse, on affirme sur la rue que la position de la compagnie s'est améliorée dernièrement du fait que son trésorier a reçu de la ville de Detroit la somme de \$1,605,000 pour des lignes qui ont été vendues.

Voici les fluctuations des valeurs qui ont été traitées dans l'après-midi:

	Max.	Min.	Form.
352 Breweries	58 3/4	58 1/4	58 3/4
355 Brompton	20 1/2	20 1/2	20 1/2
28 Cement	58 1/2	58 1/2	58 1/2
28 Detroit	70	70	70
28 Glass	58 1/2	58 1/2	58 1/2
28 Lumber	58 1/2	58 1/2	58 1/2
28 Steel	58 3/4	58 1/4	58 3/4
28 United	73	70	70

Le taux de l'argent est descendu à 4 p.c., et cette diminution n'est pas un maigre encouragement. Peu de transactions dans les changes étrangers. Hormis le sterling, les devises européennes ont fait des chutes de 2 à 20 points.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Actions ordinaires: — Atlantic Coast — 25 1/2, 26 1/2, 27 1/2, 28 1/2, 29 1/2, 30 1/2, 31 1/2, 32 1/2, 33 1/2, 34 1/2, 35 1/2, 36 1/2, 37 1/2, 38 1/2, 39 1/2, 40 1/2, 41 1/2, 42 1/2, 43 1/2, 44 1/2, 45 1/2, 46 1/2, 47 1/2, 48 1/2, 49 1/2, 50 1/2, 51 1/2, 52 1/2, 53 1/2, 54 1/2, 55 1/2, 56 1/2, 57 1/2, 58 1/2, 59 1/2, 60 1/2, 61 1/2, 62 1/2, 63 1/2, 64 1/2, 65 1/2, 66 1/2, 67 1/2, 68 1/2, 69 1/2, 70 1/2, 71 1/2, 72 1/2, 73 1/2, 74 1/2, 75 1/2, 76 1/2, 77 1/2, 78 1/2, 79 1/2, 80 1/2, 81 1/2, 82 1/2, 83 1/2, 84 1/2, 85 1/2, 86 1/2, 87 1/2, 88 1/2, 89 1/2, 90 1/2, 91 1/2, 92 1/2, 93 1/2, 94 1/2, 95 1/2, 96 1/2, 97 1/2, 98 1/2, 99 1/2, 100 1/2, 101 1/2, 102 1/2, 103 1/2, 104 1/2, 105 1/2, 106 1/2, 107 1/2, 108 1/2, 109 1/2, 110 1/2, 111 1/2, 112 1/2, 113 1/2, 114 1/2, 115 1/2, 116 1/2, 117 1/2, 118 1/2, 119 1/2, 120 1/2, 121 1/2, 122 1/2, 123 1/2, 124 1/2, 125 1/2, 126 1/2, 127 1/2, 128 1/2, 129 1/2, 130 1/2, 131 1/2, 132 1/2, 133 1/2, 134 1/2, 135 1/2, 136 1/2, 137 1/2, 138 1/2, 139 1/2, 140 1/2, 141 1/2, 142 1/2, 143 1/2, 144 1/2, 145 1/2, 146 1/2, 147 1/2, 148 1/2, 149 1/2, 150 1/2, 151 1/2, 152 1/2, 153 1/2, 154 1/2, 155 1/2, 156 1/2, 157 1/2, 158 1/2, 159 1/2, 160 1/2, 161 1/2, 162 1/2, 163 1/2, 164 1/2, 165 1/2, 166 1/2, 167 1/2, 168 1/2, 169 1/2, 170 1/2, 171 1/2, 172 1/2, 173 1/2, 174 1/2, 175 1/2, 176 1/2, 177 1/2, 178 1/2, 179 1/2, 180 1/2, 181 1/2, 182 1/2, 183 1/2, 184 1/2, 185 1/2, 186 1/2, 187 1/2, 188 1/2, 189 1/2, 190 1/2, 191 1/2, 192 1/2, 193 1/2, 194 1/2, 195 1/2, 196 1/2, 197 1/2, 198 1/2, 199 1/2, 200 1/2, 201 1/2, 202 1/2, 203 1/2, 204 1/2, 205 1/2, 206 1/2, 207 1/2, 208 1/2, 209 1/2, 210 1/2, 211 1/2, 212 1/2, 213 1/2, 214 1/2, 215 1/2, 216 1/2, 217 1/2, 218 1/2, 219 1/2, 220 1/2, 221 1/2, 222 1/2, 223 1/2, 224 1/2, 225 1/2, 226 1/2, 227 1/2, 228 1/2, 229 1/2, 230 1/2, 231 1/2, 232 1/2, 233 1/2, 234 1/2, 235 1/2, 236 1/2, 237 1/2, 238 1/2, 239 1/2, 240 1/2, 241 1/2, 242 1/2, 243 1/2, 244 1/2, 245 1/2, 246 1/2, 247 1/2, 248 1/2, 249 1/2, 250 1/2, 251 1/2, 252 1/2, 253 1/2, 254 1/2, 255 1/2, 256 1/2, 257 1/2, 258 1/2, 259 1/2, 260 1/2, 261 1/2, 262 1/2, 263 1/2, 264 1/2, 265 1/2, 266 1/2, 267 1/2, 268 1/2, 269 1/2, 270 1/2, 271 1/2, 272 1/2, 273 1/2, 274 1/2, 275 1/2, 276 1/2, 277 1/2, 278 1/2, 279 1/2, 280 1/2, 281 1/2, 282 1/2, 283 1/2, 284 1/2, 285 1/2, 286 1/2, 287 1/2, 288 1/2, 289 1/2, 290 1/2, 291 1/2, 292 1/2, 293 1/2, 294 1/2, 295 1/2, 296 1/2, 297 1/2, 298 1/2, 299 1/2, 300 1/2, 301 1/2, 302 1/2, 303 1/2, 304 1/2, 305 1/2, 306 1/2, 307 1/2, 308 1/2, 309 1/2, 310 1/2, 311 1/2, 312 1/2, 313 1/2, 314 1/2, 315 1/2, 316 1/2, 317 1/2, 318 1/2, 319 1/2, 320 1/2, 321 1/2, 322 1/2, 323 1/2, 324 1/2, 325 1/2, 326 1/2, 327 1/2, 328 1/2, 329 1/2, 330 1/2, 331 1/2, 332 1/2, 333 1/2, 334 1/2, 335 1/2, 336 1/2, 337 1/2, 338 1/2, 339 1/2, 340 1/2, 341 1/2, 342 1/2, 343 1/2, 344 1/2, 345 1/2, 346 1/2, 347 1/2, 348 1/2, 349 1/2, 350 1/2, 351 1/2, 352 1/2, 353 1/2, 354 1/2, 355 1/2, 356 1/2, 357 1/2, 358 1/2, 359 1/2, 360 1/2, 361 1/2, 362 1/2, 363 1/2, 364 1/2, 365 1/2, 366 1/2, 367 1/2, 368 1/2, 369 1/2, 370 1/2, 371 1/2, 372 1/2, 373 1/2, 374 1/2, 375 1/2, 376 1/2, 377 1/2, 378 1/2, 379 1/2, 380 1/2, 381 1/2, 382 1/2, 383 1/2, 384 1/2, 385 1/2, 386 1/2, 387 1/2, 388 1/2, 389 1/2, 390 1/2, 391 1/2, 392 1/2, 393 1/2, 394 1/2, 395 1/2, 396 1/2, 397 1/2, 398 1/2, 399 1/2, 400 1/2, 401 1/2, 402 1/2, 403 1/2, 404 1/2, 405 1/2, 406 1/2, 407 1/2, 408 1/2, 409 1/2, 410 1/2, 411 1/2, 412 1/2, 413 1/2, 414 1/2, 415 1/2, 416 1/2, 417 1/2, 418 1/2, 419 1/2, 420 1/2, 421 1/2, 422 1/2, 423 1/2, 424 1/2, 425 1/2, 426 1/2, 427 1/2, 428 1/2, 429 1/2, 430 1/2, 431 1/2, 432 1/2, 433 1/2, 434 1/2, 435 1/2, 436 1/2, 437 1/2, 438 1/2, 439 1/2, 440 1/2, 441 1/2, 442 1/2, 443 1/2, 444 1/2, 445 1/2, 446 1/2, 447 1/2, 448 1/2, 449 1/2, 450 1/2, 451 1/2, 452 1/2, 453 1/2, 454 1/2, 455 1/2, 456 1/2, 457 1/2, 458 1/2, 459 1/2, 460 1/2, 461 1/2, 462 1/2, 463 1/2, 464 1/2, 465 1/2, 466 1/2, 467 1/2, 468 1/2, 469 1/2, 470 1/2, 471 1/2, 472 1/2, 473 1/2, 474 1/2, 475 1/2, 476 1/2, 477 1/2, 478 1/2, 479 1/2, 480 1/2, 481 1/2, 482 1/2, 483 1/2, 484 1/2, 485 1/2, 486 1/2, 487 1/2, 488 1/2, 489 1/2, 490 1/2, 491 1/2, 492 1/2, 493 1/2, 494 1/2, 495 1/2, 496 1/2, 497 1/2, 498 1/2, 499 1/2, 500 1/2, 501 1/2, 502 1/2, 503 1/2, 504 1/2, 505 1/2, 506 1/2, 507 1/2, 508 1/2, 509 1/2, 510 1/2, 511 1/2, 512 1/2, 513 1/2, 514 1/2, 515 1/2, 516 1/2, 517 1/2, 518 1/2, 519 1/2, 520 1/2, 521 1/2, 522 1/2, 523 1/2, 524 1/2, 525 1/2, 526 1/2, 527 1/2, 528 1/2, 529 1/2, 530 1/2, 531 1/2, 532 1/2, 533 1/2, 534 1/2, 535 1/2, 536 1/2, 537 1/2, 538 1/2, 539 1/2, 540 1/2, 541 1/2, 542 1/2, 543 1/2, 544 1/2, 545 1/2, 546 1/2, 547 1/2, 548 1/2, 549 1/2, 550 1/2, 551 1/2, 552 1/2, 553 1/2, 554 1/2, 555 1/2, 556 1/2, 557 1/2, 558 1/2, 559 1/2, 560 1/2, 561 1/2, 562 1/2, 563 1/2, 564 1/2, 565 1/2, 566 1/2, 567 1/2, 568 1/2, 569 1/2, 570 1/2, 571 1/2, 572 1/2, 573 1/2, 574 1/2, 575 1/2, 576 1/2, 577 1/2, 578 1/2, 579 1/2, 580 1/2, 581 1/2, 582 1/2, 583 1/2, 584 1/2, 585 1/2, 586 1/2, 587 1/2, 588 1/2, 589 1/2, 590 1/2, 591 1/2, 592 1/2, 593 1/2, 594 1/2, 595 1/2, 596 1/2, 597 1/2, 598 1/2, 599 1/2, 600 1/2, 601 1/2, 602 1/2, 603 1/2, 604 1/2, 605 1/2, 606 1/2, 607 1/2, 608 1/2, 609 1/2, 610 1/2, 611 1/2, 612 1/2, 613 1/2, 614 1/2, 615 1/2, 616 1/2, 617 1/2, 618 1/2, 619 1/2, 620 1/2, 621 1/2, 622 1/2, 623 1/2, 624 1/2, 625 1/2, 626 1/2, 627 1/2, 628 1/2, 629 1/2, 630 1/2, 631 1/2, 632 1/2, 633 1/2, 634 1/2, 635 1/2, 636 1/2, 637 1/2, 638 1/2, 639 1/2, 640 1/2, 641 1/2, 642 1/2, 643 1/2, 644 1/2, 645 1/2, 646 1/2, 647 1/2, 648 1/2, 649 1/2, 650 1/2, 651 1/2, 652 1/2, 653 1/2, 654 1/2, 655 1/2, 656 1/2, 657 1/2, 658 1/2, 659 1/2, 660 1/2, 661 1/2, 662 1/2, 663 1/2, 664 1/2, 665 1/2, 666 1/2, 667 1/2, 668 1/2, 669 1/2, 670 1/2, 671 1/2, 672 1/2, 673 1/2, 674 1/2, 675 1/2, 676 1/2, 677 1/2, 678 1/2, 679 1/2, 680 1/2, 681 1/2, 682 1/2, 683 1/2, 684 1/2, 685 1/2, 686 1/2, 687 1/2, 688 1/2, 689 1/2, 690 1/2, 691 1/2, 692 1/2, 693 1/2, 694 1/2, 695 1/2, 696 1/2, 697 1/2, 698 1/2, 699 1/2, 700 1/2, 701 1/2, 702 1/2, 703 1/2, 704 1/2, 705 1/2, 706 1/2, 707 1/2, 708 1/2, 709 1/2, 710 1/2, 711 1/2, 712 1/2, 713 1/2, 714 1/2, 715 1/2, 716 1/2, 717 1/2, 718 1/2, 719 1/2, 720 1/2, 721 1/2, 722 1/2, 723 1/2, 724 1/2, 725 1/2, 726 1/2, 727 1/2, 728 1/2, 729 1/2, 730 1/2, 731 1/2, 732 1/2, 733 1/2, 734 1/2, 735 1/2, 736 1/2, 737 1/2, 738 1/2, 739 1/2, 740 1/2, 741 1/2, 742 1/2, 743 1/2, 744 1/2, 745 1/2, 746 1/2, 747 1/2, 748 1/2, 749 1/2, 750 1/2, 751 1/2, 752 1/2, 753 1/2, 754 1/2, 755 1/2, 756 1/2, 757 1/2, 758 1/2, 759 1/2, 760 1/2, 761 1/2, 762 1/2, 763 1/2, 764 1/2, 765 1/2, 766 1/2, 767 1/2, 768 1/2, 769 1/2, 770 1/2, 771 1/2, 772 1/2, 773 1/2, 774 1/2, 775 1/2, 776 1/2, 777 1/2, 778 1/2, 779 1/2, 780 1/2, 781 1/2, 782 1/2, 783 1/2, 784 1/2, 785 1/2, 786 1/2, 787 1/2, 788 1/2, 789 1/2, 790 1/2, 791 1/2, 792 1/2, 793 1/2, 794 1/2, 795 1/2, 796 1/2, 797 1/2, 798 1/2, 799 1/2, 800 1/2, 801 1/2, 802 1/2, 803 1/2, 804 1/2, 805 1/2, 806 1/2, 807 1/2, 808 1/2, 809 1/2, 810 1/2, 811 1/2, 812 1/2, 813 1/2, 814 1/2, 815 1/2, 816 1/2, 817 1/2, 818 1/2, 819 1/2, 820 1/2, 821 1/2, 822 1/2, 823 1/2, 824 1/2, 825 1/2, 826 1/2, 827 1/2, 828 1/2, 829 1/2, 830 1/2, 831 1/2, 832 1/2, 833 1/2, 834 1/2, 835 1/2, 836 1/2, 837 1/2, 838 1/2, 839 1/2, 840 1/2, 841 1/2, 842 1/2, 843 1/2, 844 1/2, 845 1/2, 846 1/2, 847 1/2, 848 1/2, 849 1/2, 850 1/2, 851 1/2, 852 1/2, 853 1/2, 854 1/2, 855 1/2, 856 1/2, 857 1/2, 858 1/2, 859 1/2, 860 1/2, 861 1/2, 862 1/2, 863 1/2, 864 1/2, 865 1/2, 866 1/2, 867 1/2, 868 1/2, 869 1/2, 870 1/2, 871 1/2, 872 1/2, 873 1/2, 874 1/2, 875 1/2, 876 1/2, 877 1/2, 878 1/2, 879 1/2, 880 1/2, 881 1/2, 882 1/2, 883 1/2, 884 1/2, 885 1/2, 886 1/2, 887 1/2, 888 1/2, 889 1/2, 890 1/2, 891 1/2, 892 1/2, 893 1/2, 894 1/2, 895 1/2, 896 1/2, 897 1/2, 898 1/2, 899 1/2, 900 1/2, 901 1/2, 902 1/2, 903 1/2, 904 1/2, 905 1/2, 906 1/2, 907 1/2, 908 1/2, 909 1/2, 910 1/2, 911 1/2, 912 1/2, 913 1/2, 914 1/2, 915 1/2, 916 1/2, 917 1/2, 918 1/2, 919 1/2, 920 1/2, 921 1/2, 922 1/2, 923 1/2, 924 1/2, 925 1/2, 926 1/2, 927 1/2, 928 1/2, 929 1/2, 930 1/2, 931 1/2, 932 1/2, 933 1/2, 934 1/2, 935 1/2, 936 1/2, 937 1/2, 938 1/2, 939 1/2, 940 1/2, 941 1/2, 942 1/2, 943 1/2, 944 1/2, 945 1/2, 946 1/2, 947 1/2, 948 1/2, 949 1/2, 950 1/2, 951 1/2, 952 1/2, 953 1/2, 954 1/2, 955 1/2, 956 1/2, 957 1/2, 958 1/2, 959 1/2, 960 1/2, 961 1/2, 962 1/2, 963 1/2, 964 1/2, 965 1/2, 966 1/2, 967 1/2, 968 1/2, 969 1/2, 970 1/2, 971 1/2, 972 1/2, 973 1/2, 974 1/2, 975 1/2, 976 1/2, 977 1/2, 978 1/2, 979 1/2, 980 1/2, 981 1/2, 982 1/2, 983 1/2, 984 1/2, 985 1/2, 986 1/2, 987 1/2, 988 1/2, 989 1/2, 990 1/2, 991 1/2, 992 1/2, 993 1/2, 994 1/2, 995 1/2, 996 1/2, 997 1/2, 998 1/2, 999 1/2, 1000 1/2, 1001 1/2, 1002 1/2, 1003 1/2, 1004 1/2, 1005 1/2, 1006 1/2, 1007 1/2, 1008 1/2, 1009 1/2, 1010 1/2, 1011 1/2, 1012 1/2, 1013 1/2, 1014 1/2, 1015 1/2, 1016 1/2, 1017 1/2, 1018 1/2, 1019 1/2, 1020 1/2, 1021 1/2, 1022 1/2, 1023 1/2, 1024 1/2, 1025 1/2, 1026 1/2, 1027 1/2, 1028 1/2, 1029 1/2, 1030 1/2, 1031 1/2, 1032 1/2, 1033 1/2, 1034 1/2, 1035 1/2, 1036 1/2, 1037 1/2, 1038 1/2, 1039 1/2, 1040 1/2, 1041 1/2, 1042 1/2, 1043 1/2, 1044 1/2, 1045 1/2, 1046 1/2, 1047 1/2, 1048 1/2, 1049 1/2, 1050 1/2, 1051 1/2, 1052 1/2, 1053 1/2, 1054 1/2, 1055 1/2, 1056 1/2, 1057 1/2, 1058 1/2, 1059 1/2, 1060 1/2, 1061 1/2, 1062 1/2, 1063 1/2, 1064 1/2, 1065 1/2, 1066 1/2, 1067 1/2, 1068 1/2, 1069 1/2, 1070 1/2, 1071 1/2, 1072 1/2, 1073 1/2, 1074 1/2, 1075 1/2, 1076 1/2, 1077 1/2, 1078 1/2, 1079 1/2, 1080 1/2, 1081 1/2, 1082 1/2, 1083 1/2, 1084 1/2, 1085 1/2, 1086 1/2, 1087 1/2, 1088 1/2, 1089 1/2, 1090 1/2, 1091 1/2, 1092 1/2, 1093 1/2, 1094 1/2, 1095 1/2, 1096 1/2, 1097 1/2, 1098 1/2, 1099 1/2, 1100 1/2, 1101 1/2, 1102 1/2, 1103 1/2, 1104 1/2, 1105 1/2, 1106 1/2, 1107 1/2, 1108 1/2, 1109 1/2, 1110 1/2, 1111 1/2, 1112 1/2, 1113 1/2, 1114 1/2, 1115 1/2, 1116 1/2, 1117 1/2, 1118 1/2, 1119 1/2, 1120 1/2, 1121 1/2, 1122 1/2, 1123 1/2, 1124 1/2, 1125 1/2, 1126 1/2, 1127 1/2, 1128 1/2, 1129 1/2, 1130 1/2, 1131 1/2, 1132 1/2, 1133 1/2, 1134 1/2, 1135 1/2, 1136 1/2, 1137 1/2, 1138 1/2, 1139 1/2, 1140 1/2, 1141 1/2, 1142 1/2, 1143 1/2, 1144 1/2, 1145 1/2, 1146 1/2, 1147 1/2, 1148 1/2, 1149 1/2, 1150 1/2, 1151 1/2, 1152 1/2, 1153 1/2, 1154 1/2, 1155 1/2, 1156 1/2, 1157 1/2, 1158 1/2, 1159 1/2, 1160 1/2, 1161 1/2, 1162 1/2, 1163 1/2, 1164 1/2, 1165 1/2, 1166 1/2, 1167 1/2, 1168 1/2, 1169 1/2, 1170 1/2, 1171 1/2, 1172 1/2, 1173 1/2, 1174 1/2, 1175 1/2, 1176 1/2, 1177 1/2, 1178 1/2, 1179 1/2, 1180 1/2, 1181 1/2, 1182 1/2, 1183 1/2, 1184 1/2, 1185 1/2, 1186 1/2, 1187 1/2, 1188 1/2, 1189 1/2, 1190 1/2, 1191 1/2, 1192 1/2, 1193 1/2, 1194 1/2, 1195 1/2, 1196 1/2, 1197 1/2, 1198 1/2, 1199 1/2, 1200 1/2, 1201 1/2, 1202 1/2, 1203 1/2, 1204 1/2, 1205 1/2, 1206 1/2, 1207 1/2, 1208 1/2, 1209 1/2, 1210 1/2, 1211 1/2, 1212 1/2, 1213 1/2, 1214 1/2, 1215 1/2, 1216 1/2, 1217 1/2, 1218 1/2, 1219 1/2, 1220 1/2, 1221 1/2, 1222 1/2, 1223 1/2, 1224 1/2, 1225 1/2, 1226 1/2, 1227 1/2, 1228 1/2, 1229 1/2, 1230 1/2, 1231 1/2, 1232 1/2, 1233 1/2, 1234 1/2, 1235 1/2, 1236 1/2, 1237 1/2, 1238 1/2, 1239 1/2, 1240 1/2, 1241 1/2, 1242 1/2, 1243 1/2, 1244 1/2, 1245 1/2, 1246 1/2, 1247 1/2, 1248 1/2, 1249 1/2, 1250 1/2, 1251 1/2, 1252 1/2, 1253 1/2, 1254 1/2, 1255 1/2, 1256 1/2, 1257 1/2, 1258 1/2, 1259 1/2, 1260 1/2, 1261 1/2, 1262 1/2, 1263 1/2, 1264 1/2, 1265 1/2, 1266 1/2, 1267 1/2, 1268 1/2, 1269 1/2, 1270 1

PROFITS DÉTAILLÉS DE LA BROMPTON

LES NE RESSORTENT QU'À 3.55 P. C. SUR LES ACTIONS ORDINAIRES CONTRE 3.57 P. C. L'AN DERNIER. — LE RAPPORT ANNUEL.

Le rapport annuel que vient de publier la Brompton Paper Co. Ltd. par Company indique une diminution considérable des dépenses, des primes d'assurance et de la taxe sur le revenu sont de \$1,697,784 en comparaison avec \$1,853,588 l'an dernier. Après avoir fait des déductions pour la dépréciation, l'intérêt sur les dettes et les dividendes préférentiels, il reste une balance de \$498,010 qui équivaut à un peu plus de 3.55 p.c. des actions ordinaires; ceci est en comparaison avec 3.57 p.c. pour l'année précédente.

Les inventaires sont fixés à \$3,130,321 et de ce montant est déduite une somme de \$944,964 pour la dépréciation des valeurs. Le rapport indique qu'au mois de mai, la compagnie devait émettre des dettes pour un montant de \$2,500,000 pour payer des dépenses faites sur ses propriétés, mais qu'une amélioration dans les ventes et la position financière de la compagnie ont permis de réduire ce montant à \$1,750,000.

L'état des profits et pertes indique une balance de \$811,625. L'an dernier, cette balance était de \$1,643,779. Cet état comparé avec ceux des deux années précédentes, est le suivant :

	1921	1920
Recettes	1,697,784	1,853,588
Dépenses	244,000	235,122
Balance	853,784	1,618,466
Int. sur déb.	200,774	137,580
Balance	653,010	1,480,886
Div. préc.	155,000	140,000
Balance	498,010	1,340,886
Div. ord.	388,000	665,000
Surplus	110,010	675,886
Sal. rapp.	1,643,579	967,693
Balance	1,756,989	1,643,579
Mont. déduit pour inv.	944,964	
Sal. des pro. et pertes	811,625	1,643,579

Dans le passif de la compagnie, on voit que les dettes figurent cette année pour un montant de \$3,130,000. L'an dernier, ce montant était de \$2,193,000. La différence s'explique par l'émission de \$1,750,000 faite au mois de mai dernier. Les comptes payables ont passé de \$761,051 à \$1,229,995. Les listes de paye et les taxes indiquent un montant de \$547,138 contre \$580,234, l'an dernier. Un item important est celui de \$875,000 qui représente les emprunts faits aux banques. L'état indique que les dividendes payables cette année, sont de \$40,000. Ces dividendes étaient de \$280,000 l'année précédente.

L'état de l'actif et du passif, comparé avec celui de 1920, est le suivant :

	1921	1920
Propriétés	\$11,001,824	\$8,878,587
Inventaires	2,185,860	2,476,664
Comptes recevables	1,158,756	1,081,923
Caisse	176,401	244,111
Fluents	1,216,734	1,721,418
Charges remises	26,016	55,210
Total	\$16,645,759	\$14,457,865

Stock prêt. \$2,000,000
Stock ord. \$2,000,000
Débitaires \$2,193,000
Comptes payables \$761,051
Sal. de billes sur terrains achetés \$28,000
Liste de paye et taxes \$547,138
Emp. des banques \$875,000
Div. payables \$40,000
Sal. des P. et P. \$11,625

Les Grains

A CHICAGO
Chicago, 4. — Le marché s'est réveillé comme sous l'impulsion d'un stimulant. Les prix de clôture accusent une hausse de 3 à 3 7/8 points nets pour la livraison de mai, de \$1.11 1/2 à \$1.11 5/8 et pour celle de juillet de \$1.01 à \$1.01 1/8. Le maïs a avancé de 1 3/4 à 1 5/8 cents et l'avoine de 7/8 à 1 cent.

Le fait que les rumeurs des derniers jours n'ont pas pris corps et que les fonds disponibles ne semblent pas manquer ont donné vigueur au marché local. Quelques actions n'ont été que transitoires et le marché a fait bonne figure.

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Blé	109	111 1/2	109	111 1/2
Maïs	104 1/2	105 1/2	104 1/2	105 1/2
Maïs	52 1/2	53 1/2	52 1/2	53 1/2
Maïs	54	54 1/2	54	54 1/2
Avoine	27 1/2	28 1/2	27 1/2	28 1/2
Maïs	28 1/2	29 1/2	28 1/2	29 1/2
Maïs	28 1/2	29 1/2	28 1/2	29 1/2
Maïs	28 1/2	29 1/2	28 1/2	29 1/2
Maïs	28 1/2	29 1/2	28 1/2	29 1/2

A WINNIPEG
Winnipeg, 4. — Cotation :
Ouv. Ferm.
Blé : 106 3/4 à 107 3/8 108 1/2-10
Juillet : 105 à 106 1/4 106 3/4-4
Avoine : 43 3/8 à 5 8 44 1/4-4
Maïs : 43 3/4 44 1/4-4
Orge : 56 5/8 57 1/4-4
Lin : 179 1/2 182 1/2
Maïs : 85 84 5/8

A MINNEAPOLIS
Minneapolis, 4. — Farine de 25 à 30c à la baisse, 6.75 à 6.80 le baril ; expédition : 62,707 barils. Son, 22.00.
Blé No 1 nord, 1.23 1/8 à 1.28 1/8 ; jan., 1.18 1/8 ; mai, 1.18 1/8 ; juillet, 1.32 1/2.
Maïs No 3 jaune, 39 à 39 1/2-2.
Avoine No 3 blanche, 29 7/8 à 33 3/8.
Lin No 1, 1.98 5/8 à 2.04 5/8.

A TORONTO
Toronto, 5. — Cotation du Board of Trade :
Blé du Manitoba No 1 nord 1.25 ; No 2, 1.20 ; No 3, 1.14.
Avoine du Manitoba No 2, cw 53 1/2 ; No 3 cw 51 ; extra No 1, 51 1/2-2.
Orge du Manitoba No 3 cw nominal, No 4 cw nominal. Tous ces grains sur voie aux ports de la baie.

Maïs américain No 2 jaune 69 1/2-2 ; No 3, 68 1/2-2 ; No 4, 67 sur voie.
Avoine d'Ontario No 2 nominal, selon le fret en dehors.
Blé d'Ontario, en charr, f.o.b. aux consignataires, selon le fret ; No 2 d'hiver nominal ; No 3 d'hiver nominal ; No 1 commercial, nominal ; No 2 et 3 du printemps, nominal.
Orge d'Ontario No 3 prime 47 liv. Sarrazin No 1, nominal 78 à 80. Seigle No 2, 86 à 88.
Farine du Manitoba, première patente 7.40 ; seconde patente 6.90.
Farine d'Ontario, 30 pour cent, patente, délivrée 55 ; son 26 à 27 la tonne ; moulin 28 à 29 la tonne ; bonne farine, le sac \$1.70 à \$1.80.
Foin extra No 2, 21.50 à 22 ; mélangé 18 ; paille en charr 12 ; foin libre, la tonne, No 1, 22.

A MONTREAL
Abattoirs de Montréal — Arrivages : 100 bovins ; 255 moutons et agneaux ; 460 cochons et 90 veaux. Le marché a été ferme. Les bovins étaient tous de qualité médiocre ou inférieure. Trois vaches grasses ont été vendues à \$5. Le reste s'est vendu à \$2 et 3/4.
Il y avait un plus grand nombre de veaux de lait. Les prix ont varié de \$10 à \$10.50 pour les meilleures bêtes. Les autres se sont vendues à \$8. Les veaux d'herbe ont obtenu \$4. Les agneaux ont coté de \$7.50 à \$8.50 et les moutons de \$5 à \$4.
Le prix des cochons a été ferme à \$12.50 et les truies à \$8.50.

A CHICAGO
Chicago, 5. — Arrivages de bovins : 8,000. Toutes les classes ont été fermes. On achetait les bovillons gras \$8.55 et les bêtes de boucherie plutôt faibles trouvaient de \$4.00 à \$4.35.
Arrivages de cochons : 20,000. Les sujets maigres ont baissé de 25 cents mais les autres catégories ont été à la hausse. Les expéditeurs ont acheté 12,000. En lots, on les payait de \$7.75 à \$8.00. Moutons : 10,000. Les prix ont été fermes.
A TORONTO
Toronto, 5. — Arrivages de bovins : 1,309. Le marché a été plus ferme qu'hier pour les bêtes de choix. Un lot de bovillons de 1,060 livres a été vendu à \$7 et les autres catégories entre \$6.00 et \$6.75. Généralement les sujets étaient de bonne qualité.
Veaux : 281 ; ils étaient de 50 cents à la hausse, atteignant \$13.25. Cotations : choisis, de \$11.50 à \$13.25 ; moyens, de \$9 à \$11 ; communs, de \$3 à \$7 ; vaches à lait, de \$5 à \$8.50. Moutons : 766. Les sujets de choix ont avancé d'un dollar. Cochons : 2,888.
A EAST BUFFALO
East Buffalo, 5. — Bovins : 150 ; veaux, 50. Les prix étaient fermes. Arrivages de cochons : 3,500. Ils étaient généralement à la hausse. Moutons et agneaux : 1,400. Le prix des moutons a varié entre \$5 et \$12.75.
Les prix sont plus stables à Buffalo. Les œufs frais se vendent 70 cents, les œufs d'entreposé 50 cents à la douzaine. Généralement dans les prairies, les œufs chinois sont abondants.

Au Temps des Fêtes

Recevez vos amis comme dans le BON VIEUX TEMPS, avec une bonne provision de

BIERE & PORTER

BLACK HORSE

de DAWES

PLUS DE 100 ANS D'EXPERIENCE dans chaque bouteille.

ASSUREZ-VOUS QU'IL Y A UN CHEVAL SUR L'ETIQUETTE.

The National Breweries Limited.

LITTERATURE ANGLAISE LE CHIFFRE DE LA CONSTRUCTION DANS OUTREMONT PENDANT 1921

Le rapport annuel de l'ingénieur, M. Duchastel, indique que la construction s'est élevée à \$1,297,115 pour l'an dernier, comparativement à \$838,225 pour l'année précédente. — Le comité des finances pourra placer de l'argent dans la construction.

Le conseil municipal d'Outremont a tenu son assemblée régulière hier soir, sous la présidence du maire Beaubien. Le conseil était au complet. On commença d'abord par discuter différentes questions de routine qui employèrent la plus grande partie de la séance, après avoir été ouverte très tard, se termina vers les 10 hrs. p.m. Vers la fin, M. Duchastel, l'ingénieur en chef de la ville, soumit son rapport annuel sur la construction pendant l'année écoulée. Ce rapport soulève l'intérêt qui ne cessait de s'élever, car il comporte toute une série de statistiques des années passées qui sont de la plus haute importance. On a aussi adopté une résolution à l'effet de réviser la Commission des chemins de fer, le projet de faire arrêter à l'extrémité de l'avenue du Parc le train du matin pour Québec, du Pacifique Canadien.

Sur le point d'ajournement de la séance une question de la plus haute importance a été amenée sur le tapis. On a décidé que le comité des finances aurait le droit de placer de l'argent dans la construction. Deux citoyens de la cité d'Outremont s'étaient présentés auparavant devant le conseil afin de régler certaines questions touchant des permis de construction. Le conseil a aussi pris connaissance d'une lettre d'une dame d'Outremont, laquelle dame se plaint des autorités de la cité. Elle constate que la cité d'Outremont construit des logements qu'elle revend ensuite avec profits, chose qu'elle désapprouve. Les échevins ont décidé que ces critiques n'avaient pas leur raison d'être parce que le conseil avait le droit de faire des profits comme les simples individus.

La question de l'arrêt du train du Pacifique Canadien à l'extrémité de l'avenue du Parc, a fait depuis quelque temps l'objet de plusieurs démarches à la suite desquelles maintes correspondances ont été échangées entre les autorités du Pacifique Canadien et celles de la cité d'Outremont. Celle-ci veut faire arrêter le train à l'endroit précis pour l'utilité des citoyens de cette partie de Montréal, mais le Pacifique Canadien s'y oppose.

Années.	Nombre de permis	Valeur	Nombre de logements	Nombre de magasins
1910	93	\$ 778,975	213	...
1911	135	1,281,900	301	...
1912	160	1,501,400	420	7
1913	134	1,785,675	415	4
1914	83	1,028,550	296	12
1915	39	389,430	33	6
1916	58	444,615	77	1
1917	49	264,325	45	...
1918	34	151,725	28	...
1919	100	863,650	96	1
1920	66	838,225	68	...
1921	117	1,297,115	193	...

Les constructions faites pendant l'année 1921 ont été une meilleure qualité que celles faites pendant les années précédentes. Cette remarque s'applique surtout aux cottages et aux maisons de rapport.

Tout fait prévoir que la construction sera considérable l'an prochain. J'estime que l'on se propose de faire pour environ \$400,000 de nouvelles constructions dès le printemps prochain.

Bien à vous,

J. A. DUCHASTEL,
Ingénieur de la Cité d'Outremont.

LISEZ Le Canada

IL VOUS APPORTE LES PREMIERES NOUVELLES DU MATIN

Les dépêches les plus importantes qui lui parviennent durant la soirée sont publiées dans LE CANADA.

LE JOURNAL DU MATIN EST LE PREMIER à vous donner le détail des GRAVES EVENEMENTS de la vie sociale et politique et le récit des ASSEMBLÉES, MANIFESTATIONS, et REUNIONS de la soirée qui précède.

En lisant LE CANADA chaque matin, vous êtes renseigné sur les derniers événements de la nuit, le matin même, et non une journée plus tard.

Le prix du Canada à

MONTREAL et BANLIEUE :—

Au numéro, sur la rue et aux dépôts	03
Abonnement avec livraison à domicile	9.00

PAR LA POSTE :—

Canada	6.00
Etats-Unis	8.00
Union Postale	12.00

25% DESCOMTE EST ACCORDE SUR TOUTES LES ABONNEMENTS PAR LA POSTE, PAIE D'AVANCE.

LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA Limitée

73, Rue SAINT-JACQUES, — MONTREAL

LA FOIRE ANNUELLE DES INDUSTRIES BRITANNIQUES

Elle se tiendra à Londres et à Birmingham, Angleterre, du 27 février prochain au 10 mars. — A l'adresse de l'acheteur étranger. — L'une des plus grandes foires du monde. — Quantité, qualité et variété des exhibits.

La foire des industries britanniques, organisée par le bureau du commerce d'Outremont, et qui est l'exposition annuelle des manufacturiers et des industries de la Grande-Bretagne, se tiendra, à Londres et à Birmingham, du 27 février au 10 mars prochains. Elle offrira à l'acheteur mille occasions de choisir sa marchandise pour la saison suivante et, pour la qualité, elle est la plus belle exposition qui soit au monde. Mais elle est une vraie foire commerciale, c'est-à-dire s'adressant exclusivement aux acheteurs.

La section londonienne se logera, comme l'année dernière, dans la "cité blanche" dont une vue à vol d'oiseau montre l'ampleur des bâtiments. A la dernière foire les étalages couvraient une superficie de plus de cinq miles. La section de Birmingham s'installera une fois encore dans les grands bâtiments de l'aérodrome de Castle Bromwich. Ces bâtiments servent désormais à n'importe quelle exposition. Les installations, dans l'une et l'autre ville, sont on ne peut plus confortables et considérables. Fondée en 1915, la foire des industries britanniques trouve ses premières difficultés à se loger en un endroit propice. La "cité blanche" offre l'incomparable avantage, sur les foires du continent, de loger chaque section sous le même toit et de rassembler tous les

étalages d'une section en un endroit particulier. La "cité blanche" est reliée à Londres par un réseau de trains, d'omnibus et de tramways. La section de Birmingham s'installe aussi à proximité de la ville.

Les succès passés prouvent que l'acheteur a trouvé à Londres, à la foire annuelle des industries britanniques, ce dont il avait besoin. Un index des marchandises énumère leur innombrable variété tant à Londres qu'à Birmingham : coutellerie, mercerie, verrerie, papeterie, livres, cordonnerie, literie, vannerie, parfumerie, confiserie, articles de luxe instruments scientifiques de toute sorte, instruments de musique, appareils photographiques, ameublement, produits chimiques, pharmaceutiques, etc., et à Birmingham, appareils d'éclairage, de chauffage, de fonderie, quincaillerie, ouvrages en métal, architecturaux et ornementaux, grilles et grillages, accessoires d'automobiles, de cycles et d'avions, peintures, outillage de chemin de fer, de houillères, pour brasseries et distilleries, instruments aratoires, matériaux de construction, métaux de toute espèce, etc.

Ce n'est donc pas la quantité, mais la variété des exhibits qui manquera au visiteur. Seuls les fabrikants ont droit de participer à la foire. Mais ils préfèrent d'ordinaire remettre aux négociants, aux grandes maisons en particulier, le placement des commandes.

Le moratorium de la Banca Italiana

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 4. — Le tribunal saisi de la demande de moratorium de la banca Italiana a nommé aujourd'hui quatre commissaires qui prendront les fonctions du bureau de direction. Le tribunal a aussi ordonné de prendre possession des biens meubles et immeubles des membres du bureau de direction.

INAUGURATION DU CLUB LIBERAL PERRON, CE SOIR

Le Club Libéral Perron fera l'inauguration officielle de ses salles, sises au numéro 714 rue Mont-Royal-Est, angle Chambord, ce soir, le 5 janvier, à huit heures.

A cette occasion, le Club Perron recevra des visiteurs aussi distingués que l'honorable J. L. Perron, ministre de la Voirie, l'honorable Jacob Nicol, trésorier provincial, l'honorable Athanase David, secrétaire provincial, l'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres, l'honorable Aurèle Lacombe, ministre sans portefeuille, et l'honorable Séverin Lévesque, conseiller législatif.

Les directeurs du club comptent sur la présence de tous les membres et de leurs amis.

LE COMITE SONGE A ADJOINDRE AU CONTENTIEUX DEUX AVOCATS

La ville manque d'avocats pour préparer ses causes. — Personnel surmené. — Deux avocats seulement sur la brèche. — Les causes qui ont été ajournées depuis des mois, faute d'avocat pour s'en charger.

Quelque envie ou quelque intention que le comité exécutif ait de passer la hache dans tous les services municipaux, il a besoin de penser à améliorer certains services dans le but même de pratiquer des économies. Les échevins ont déjà fait prendre note à M. l'échevin Brodeur et à ses collègues pour qu'ils s'enquerraient des résultats efficaces jusqu'ici obtenus grâce à l'engagement d'un notaire pour les besoins de l'administration. Les récriminations s'élevaient contre le notaire municipal, parce qu'il réclamait des honoraires à l'occasion de l'achat des contrats aux entrepreneurs. M. l'échevin Brodeur, qui demandait alors si la ville ne se comportait pas aussi bien en réservant, au fur et à mesure de ses besoins, les services d'un notaire. Le comité avait cité les sommes considérables qu'un notaire, d'emploi exclusif, avait déjà épargné à la ville, mais il le disait aussi à l'endroit du contentieux municipal, comme des échevins proposaient d'y abaisser un personnel déjà amoindri.

Le «département en loi» manque aujourd'hui de l'avocat en chef, M. J. A. Jarry, depuis des semaines retenu par une cruelle maladie, et pourra manquer bientôt des services de M. W. H. Butler, qui demande à prendre un congé bien mérité. Les avocats, à l'emploi de la ville, se sont toujours surmenés. Il ne reste, aujourd'hui, pratiquement sur la brèche que MM. G. St-Pierre et H. Damphousse et l'ouvrage ne leur fait pas défaut.

Aussi pense-t-on à leur adjoindre deux nouveaux avocats. Le comité exécutif en parlait hier, comme il en avait déjà parlé l'extrême besoin du caucus échevinal d'y a une quinzaine de jours et comme chaque jour il en éprouve la nécessité. On sait que depuis longtemps la ville parle d'expropriation, rue Saint-Laurent, au-delà du viaduc. C'est moins faute de l'assentiment unanime des contribuables intéressés que le manque d'un avocat, à l'emploi de la ville, pour préparer la cause auprès de la commission des services d'utilité publique, que la dite expropriation n'est pas encore achevée. La commission

des services publics, elle-même, assure à la ville que l'expropriation ne saurait souffrir de difficulté de la part de quelques récalcitrants, puisqu'il ne faudrait que commencer de prendre des procédures pour commander leur assentiment. M. Jules Crépeau a fait savoir, hier, au comité exécutif, que l'expropriation à tous les fonds requis pour être menée à bonne fin, puisqu'une taxe spéciale, décrétée il y a des mois, par la commission administrative, est destinée à en soutenir tous les frais. Mais le contentieux est actuellement surchargé de travail et ne saurait prendre en mains de préparer la cause. «Nonmons deux avocats», dit-il, «suffiraient pour les services de M. l'échevin Brodeur, président du comité, à différer toute décision.

Mais il faudra bien la prendre avant longtemps. Le conseil sera lui-même d'opinion qu'il gagnera à renforcer le contentieux afin de le mettre plus en état de sauver des sommes d'argent à la ville dans les contestations du rôle d'évaluation ou dans les poursuites des simples particuliers. On peut encore citer un exemple entre cent, qui illustre le besoin d'un plus fort contingent d'avocats à l'emploi de la ville. La ville voudrait demander aux compagnies qui produisent l'énergie électrique et qui lui en fournissent d'abaisser leurs taxes. Encore faut-il aux avocats étudier la cause et soutenir ces réclamations. Autant de travail dont ne peut se charger le contentieux actuel.

Dans les prévisions budgétaires in-complètes, apparaît une somme de \$48,445 affectée au contentieux. C'est exactement \$6,050 votés en plus au département en loi. Aux échevins qui lui en demandaient la raison, M. l'échevin Brodeur avait répondu que c'est en prévision de l'augmentation du personnel des avocats. Puis on convenait de laisser le soin à M. l'échevin Brodeur, avocat lui-même, de trouver l'avocat ou les avocats désirables.

Déjà, le comité exécutif a repris l'étude entière du budget et recommencé la répartition des sommes d'argent disponibles.

MONTREAL DISPARAIT, HIER, SOUS UNE BONNE BORDEE DE NEIGE

Il est tombé plus de quatre pouces de neige au cours de la soirée et une partie de la nuit. — Une aubaine pour ceux qui n'ont pas de travail. — Le coût de l'enlèvement de la neige. — La joie des enfants. — Aucuns dégâts.

Si l'on continue à avoir régulièrement des bordées de neige comme c'est le cas depuis trois semaines environ, nous reverrons comme autrefois les «bordages» sillonner nos trottoirs en attendant que les employés de la voirie municipale les enlèvent.

La nuit du 31 décembre au 1er janvier a été marquée d'une vraie tempête qui nous rappelait celles de l'ancien temps. La neige tombait abondamment et le vent venait nous pincer la figure en nous aveuglant de ses flocons. Mais tous les Canadiens aiment ces bordées qui les réjouissent parce qu'elles sont la vraie caractéristique de nos hivers dont on a tant parlé, même aux temps reculés de Louis XV.

En effet, ce serait une désolation que de ne pas avoir abondance de neige durant les mois de janvier, février et mars. Depuis quelques années, toutefois, nous n'avons pas tant de neige. Nos hivers ne commencent souvent maintenant à la fin de décembre. C'était si joyeux, autrefois, de voir tomber la neige dans des bordées qui se succédaient plus fréquemment qu'aujourd'hui. Ça faisait l'affaire des jeunes, car nos sports d'hiver ont toujours été en grande vogue; ça faisait également l'affaire des adultes qui y trouvaient leur plaisir d'abord et la santé. L'air vif fait du bien.

Cette bordée de neige aura aussi pour heureux effet de procurer du travail aux chômeurs qui sont si nombreux, cet hiver, à Montréal. Déjà le département de la voirie municipale a dépensé une vingtaine de mille dollars pour l'enlèvement de la neige. L'on nous disait, hier soir, que des ordres avaient été donnés dans la soirée pour procéder sans tarder au nettoyage des trottoirs sur lesquels s'est amoncelée la neige au cours de la nuit. Des trois heures ce matin, les ouvriers ont sorti leurs appareils et se sont mis à l'ouvrage pour présenter des trottoirs en bon ordre à ceux qui devront se rendre à l'ouvrage.

Les chômeurs généralement voient venir la bordée de neige comme un facteur heureux pour eux et leurs familles qui sont dans le besoin; elle leur fait réaliser un peu d'argent chaque fois et aide à traverser cette dure période de l'année.

Les coffres du département de la voirie ont \$200,000 à dépenser cette année pour l'enlèvement de la neige; et si l'on a beaucoup de bordées comme celle d'hier, nul doute qu'une bonne partie de ce subside sera dépensée au profit des ouvriers, si on ne l'épuise pas entièrement.

Le service des tramways n'a pas eu à souffrir dans une trop grande mesure de la tempête d'hier. La compagnie est modernement outillée et assistée que la bordée annonce pour être considérable, on voit les balayeurs et s'engager sur les principales artères traversées par les voies du tramway. Ainsi le service est assuré et personne ne se plaint.

Les automobilistes ne sont pas très friands de ces bordées qui rendent leurs voyages plus difficiles, mais ça ne dure pas longtemps. Il y a à chaque fois, l'Auto Club of Canada suggérant de pratiquer des traversées à l'intersection de certaines rues où il y a une voie de la compagnie des tramways. On sait que l'hiver, les voies ferrées font de vrais cousins quelquefois très prononcés, que les automobiles doivent sauter difficilement. En pratiquant ainsi des traversées, c'est-à-dire en nivelant les voies et la chaussée afin d'éviter ces secousses désavantageuses aux automobiles on remédierait au contre-problème et qu'on aura des développements avant quelque temps. Ainsi la neige ferait le bonheur de tous, enfants, ouvriers, automobilistes, etc.

LE "CANADA" NE SERA PAS PUBLIE

Demain, fête des Rois, le "CANADA" ne sera pas publié.

NOUVEAU MARGUILLIER A ST-LOUIS DE FRANCE

M. Nazaire Simonneau a été choisi marguillier pour la paroisse Saint-Louis de France, lors de l'élection des marguilliers qui vient d'avoir lieu. M. Simonneau a été nommé en remplacement du Dr J. E. Prevost, marguillier sortant de charge.

L'ETAT DE MGR BRUNET

A l'Hôtel-Dieu, on nous apprend que l'état de Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier ne s'améliore guère. Mgr Brunet souffre d'une pneumonie et de complications qui à craindre. Hier soir, vers les onze heures, il était très faible et sa température était très élevée. Son état est grave. Mgr Brunet est malade depuis plusieurs semaines et il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, il y a quelques jours.

MGR COUTURIER AU CANADIAN CLUB

Le prochain dîner du Canadian Club sera donné dans la chambre rose de l'hôtel Windsor, lundi prochain, à une heure de l'après-midi. L'hôte d'honneur sera Mgr Félix Couturier, récemment sacré évêque d'Alexandria. Le sujet de la conférence de Mgr Couturier sera: "L'Egypte et l'Empire Britannique."

LES USINES ANGUS SONT OUVEREES

Les usines Angus, qui étaient fermées depuis la mi-décembre, ont repris le travail hier, avec les mêmes équipes d'employés qu'avant la fermeture.

MORT SUBITE DE M. HAROLD

M. Louis Harold, surintendant du trafic du Grand-Tronc, pour les lignes de l'Est, est mort, hier, à sa résidence, 344, rue de la Montagne.

La nouvelle a été une surprise pour ses compagnons de travail.

Ces jours derniers, il avait manifesté une grande activité dans la direction de son service, pour faire face au surcroît de travail, amené par la multiplicité des déplacements pendant les fêtes. Il tomba malade le premier janvier et mourut après trois jours de maladie.

M. Harold était âgé de cinquante-cinq ans. Il était une compétence dans le domaine ferroviaire. Il entra en 1881 au service du Grand-Tronc comme opérateur. Il occupa successivement les positions d'agent, de chef-adjoint de train et d'assistant au service du trafic. En 1913 il fut promu au poste de surintendant du trafic pour les lignes de l'Est. Il occupait cette position au moment de sa mort.

Sa veuve et deux fils, Louis et Joseph, lui survivent.

Les funérailles auront lieu à Montréal et l'inhumation se fera à Wingham, Ontario.

CANDIDATURE REFUSEE PAR M. V. ARCHAMBAULT

Un groupe de citoyens de Notre-Dame-de-Grâce a offert la candidature à M. Victor Archambault, gérant de la succursale provinciale de Québec de l'Imperial Life Assurance Company de Toronto. M. Archambault, malgré tout l'honneur qu'on lui faisait, refusa la candidature pour la raison que ses affaires ne lui permettaient pas de consacrer beaucoup de temps à l'hôtel de ville. Il a aussi exprimé l'opinion que le quartier devrait être représenté par un échevin de langue anglaise, en conformité avec une majorité de citoyens anglais.

L'ELECTION PAR- TIELLE DE LAURIER- OUTREMONT

Par suite de l'élévation de sir Lomer Gouin, M.P., au poste de ministre de la Justice, dans le cabinet King, une élection partielle aura lieu prochainement dans la division Laurier-Outremont. A cet effet, on a nommé MM. J. O. Lacroix et M. L. J. Levesque, M.D., sheriff du district de Montréal, pour remplir respectivement les fonctions d'officier-réviser et d'officier-rapporteur dans cette élection.

Conspiration de fraude de fonctionnaires

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 3. — Trois hauts fonctionnaires des bureaux fédéraux de la prohibition, deux policiers et un certain nombre de fausses compagnies pharmaceutiques sont nommés dans une mise en accusation secrète les inculpant d'avoir trompé le gouvernement. L'accusation a été prononcée, il y a quelques semaines, par le grand jury fédéral qui faisait une enquête sur l'administration de la loi Volstead. La chose n'a été révélée qu'aujourd'hui.

Le jury a pris deux mois pour formuler la mise en accusation. Une conspiration aurait été formée pour accorder de grandes quantités de spiritueux en plus de la quantité autorisée par les permis.

L'ANNIVERSAIRE DE M. ETHIER SERA COURONNE DE SUCCES

Plus de trois cents personnes ont accepté déjà de participer au banquet de Saint-Vincent-de-Paul en l'honneur du député de Laval-Deux-Montagnes, le 7 janvier courant.

Si les adversaires de M. Calixte Ethier, C.R., M.P., député de Laval-Deux-Montagnes, ont cru bon à la suite de leur écrasante défaite de leur côté, les amis de M. Ethier ont mieux conçu le respect dû à la carrière politique de ce dernier en fêtant son jubilé parlementaire. Samedi soir à sept heures en la salle du collège, à St-Vincent-de-Paul, le député de Laval-Deux-Montagnes recevra l'hommage qu'il a mérité, en étant fêté par les siens. L'organisation du banquet annonce dès aujourd'hui que 300 personnes ont déjà accepté l'invitation et se rendront à St-Vincent saluer leur représentant à la Chambre des Communes d'Ottawa depuis vingt-cinq ans.

La députation fédérale et provinciale ainsi que bon nombre de ministres assisteront à cette fête.

Des orateurs éminents, au milieu desquels quelques membres du cabinet King adresseront la parole. La liste complète des orateurs sera donnée samedi matin.

Un charme naturel sera aussi ajouté à ce banquet par la présence des dames.

Le service des tramways répondra aux exigences de cette fête. Un service rapide est assuré à tous ceux qui iront à St-Vincent-de-Paul. Les tramways aboutiront directement à St-Vincent-de-Paul les convives qui voudront s'y rendre.

On peut encore obtenir des billets en s'adressant au notaire J. B. La-tour, Edifice Power, rue Craig, Main 7225; à Antoine Chauvin, avocat, 97 St-Jacques, Main 556; et à Edmond Bélanger, St-Louis 7399W.

CHARPENTE METALLIQUE POUR SOUTENIR LA SALLE DU CONSEIL

Le comité exécutif octroie à la Phoenix Bridge Co. la fourniture de poutres et poutrelles en acier, dont l'érection aura lieu samedi et dimanche. — Sept poutres en bois étaient brisées.

On vient d'octroyer à la Phoenix Bridge & Iron Works Co., Limited, au prix de \$1,950, la fourniture d'une charpente métallique destinée à supporter la salle du conseil municipal et les galeries. Le coût entier de réparation n'a pas encore été évalué au juste. Mais on s'accorde maintenant à dire, à l'hôtel de ville, que la foule courait un danger à s'amasser dans la salle du conseil et dans les galeries.

Il y a eu pas de travail spécial sur le toit. Aucun employé supplémentaire ne sera embauché. La semaine de travail sera de quatre jours comme auparavant.

Un échafaudage provisoire cache aujourd'hui l'énormément poussiéreuse de l'intérieur des bois qui soutiennent la salle du conseil. Des manœuvres ont, le jour, déposé les planches. Ils ont trouvé sept fortes poutres en bois brisées, deux totalement et le reste fendillé. Une seule personne sur le parqu岸 de la salle du conseil pouvait l'embrasser à la connaissance des gens qui se trouvaient à l'étage inférieur où se fait la perception des taxes municipales, dans les bureaux du trésorier.

La ville a accepté la soumission de la Phoenix Bridge Co., Limited, soumissionnant plus haut, soit \$2,075, pour la fourniture de six poutres en acier, 24" et 26" de dimension, ainsi que des poutrelles longitudinales ayant une dimension de 9" et 12". La compagnie qui obtient le contrat, au montant de \$1,950, s'engage à fournir les matériaux de la charpente métallique, à la

mettre en place en érigeant son propre échafaudage et en prenant tous les risques de l'entreprise. La charpente installée, la ville se charge des frais du plâtrage. Le montage des poutres doit avoir lieu en dehors des heures de travail.

Le comité exécutif, tant le renforcement de la charpente en bois est urgent, pensait en réalité à donner congé aux employés qui travaillent présentement sous un labyrinthe de bois. Mais on a confié à M. S. Fortin, directeur-adjoint du service des travaux publics, le soin de hâter l'accomplissement de l'entreprise. On désire que la compagnie, se mettant au travail samedi, à midi, l'achève dès lundi matin, avant la rentrée des employés. Pour cela on travaillera jour et nuit, samedi et dimanche.

La compagnie entrera les poutres par le haut des fenêtres qui donnent sur le Champ de Mars et, bien qu'elles soient assez lourdes, elles seront mises en place à la main. Les grues fonctionneront à l'extérieur pour opérer le montage à la hauteur des fenêtres. Chaque poutre s'appuiera contre les murs, qui sont de brique et épais de plus d'un pied. Les poutres seront posées sur le champ comme les poutres en bois actuelles et entre leurs intervalles, sans nécessiter de déplacement. On compte enfin que ces réparations préviendront tout danger, toujours possible dans une vieille construction, et assureront la plus grande sécurité aux échevins, ainsi qu'une loisible sérénité à leurs délibérations.

LE CLUB LIBERAL SAINT-PAUL A DES CENTAINES D'ADHESIONS

Ce clan nouvellement formé tient hier soir sa première assemblée régulière et plusieurs centaines de membres nouveaux s'inscrivent. — Un grand enthousiasme règne dans le nouveau club. — Télégrammes de félicitations.

Le club libéral Saint-Paul a tenu, hier soir, sa première assemblée régulière sous la présidence de M. L. J. Marchand, président. Un grand nombre de membres ont assisté à cette réunion à laquelle également plusieurs centaines de nouveaux membres ont été inscrits ce qui dénote l'enthousiasme avec lequel on a accueilli la nouvelle organisation libérale.

On a exprimé l'espoir, hier soir, que d'ici quelque temps tous les libéraux de la Côte Saint-Paul fassent partie de ce club, et du train que va l'enlèvement il est certain que cet espoir se réalisera avant peu.

Le président M. Marchand, a demandé à tous les membres actuellement inscrits de se dévouer pour faire un succès de la nouvelle organisation. Il donne un excellent moyen de propagande et d'entraînement: c'est d'inviter, à chaque réunion, un ou deux nouveaux membres. De cette façon on n'aura pas de peine à remplir les cadres qui sont très vastes, le club voulant admettre dans ses rangs tous les amis de la cause libérale.

Il a ensuite parlé de la nécessité d'un club libéral dans ce district de la ville non pas que le libéralisme y soit moins vivace qu'ailleurs, mais parce que les électeurs n'avaient pas, n'ayant pas de club, l'occasion de se rencontrer et de discuter les problèmes qui se posent tous les jours à l'attention du public.

De plus, un club politique procure à tous l'avantage d'entendre des orateurs autorisés du parti qui viendront jeter une lumière nouvelle sur les questions du jour. Le comité exécutif a l'intention de tenir plusieurs réunions intéressantes au cours de la saison d'hiver et du printemps et les membres peuvent être assurés d'avoir la visite de libéraux distingués.

Grâce à la cohésion de tous les éléments populaires, le parti libéral vient de remporter une grande victoire dans tout le pays. Mais il ne faut pas s'endormir sur ces lauriers et ne se dégoûter que lorsque l'heure de la prochaine lutte aura sonné. Au contraire, il faut travailler continuellement à répandre les principes du libéralisme afin que lorsque viendra le moment du combat, chacun soit prêt à faire face à l'adversaire.

Le club a décidé d'envoyer des télégrammes de félicitations à l'hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, à l'occasion de la formation si heureuse de son ministère, ainsi qu'aux ministres de la province de Québec qui ont accepté si généreusement de devenir les collaborateurs du premier ministre. C'est vraiment une preuve de courage car jusqu'à maintenant n'a eu à faire face à des conditions aussi difficiles. Mais nous avons toute confiance qu'ils réussiront dans leur tâche.

«Nous sommes en feu dans l'arrière-pensée, latitude 49.26 nord, longitude de 9.50 ouest et avons besoin de secours immédiat», mande la dépêche.

Le contre-torpilleur anglais Tilbury a reçu ordre de se porter au secours du «Sommelsdyk». Il doit arriver après du navire à neuf heures ce soir. Le vapeur français «Maryland» est près du «Sommelsdyk» et se rend à son secours.

Le vapeur qui transporte du fret est parti de Baltimore le 20 décembre et après avoir fait escale à Newport News, partit pour Rotterdam.

UN NOUVEAU CALENDRIER FIXE POUR JANVIER 1923

Le Vatican a convoqué dans ce but, pour le mois d'avril, une conférence d'astronomes, qui sera présidée par le cardinal Mercier. — Toutes les Eglises y seront invitées. — Les fêtes seront à date fixe, et le 1er de l'an un lundi. — Une année de 52 semaines justes.

Si l'on en croit les probabilités, le jour de l'An 1922 aura été le dernier à tomber un dimanche. On ne le verra plus d'un autre côté tomber un samedi, un vendredi, un jeudi, un mercredi ou un mardi, parce qu'il sera toujours un lundi. C'est ce qu'annoncent des dépêches récentes de Paris.

D'après ce que l'on affirme, les gouvernements des différents pays adopteront une décision semblable à celle prise lors de l'adoption du présent calendrier, après la conférence des astronomes convoquée par le pape Grégoire XIII, en 1582 — si, bien entendu, les gouvernements d'aujourd'hui sont aussi prompts à agir que ceux d'alors, qui étaient en faveur d'une amélioration qui s'imposait.

De fait, il a été annoncé officiellement que le Vatican a convoqué une conférence des astronomes pour réformer le calendrier et fixer les jours de Pâques et des autres fêtes importantes à des dates déterminées.

Tous les arrangements préliminaires sont en voie d'exécution, et l'on a désigné le cardinal Mercier pour présider cette conférence dont les assemblées commenceront en avril prochain.

Le principal but de cette conférence est de réformer le calendrier actuel sur une base scientifique, de manière à ce que les mêmes dates tombent toujours les mêmes jours de la semaine. Ceci mettra fin à cette coutume irrationnelle de faire dépendre la fête de Pâques de l'imaginaire lune pascalle, en la fixant ainsi que les autres fêtes à une date déterminée.

Ceci nous donnerait une année de 364 jours ou de 52 semaines justes, et divisée en quatre parties de 91 jours (ou exactement de 13 semaines) chacune, chaque partie renfermerait deux mois de 30 jours et un mois de 31 jours. Chaque année sera précédée d'une nouveauté extraordinaire, d'un jour, portant un nom spécial, de repos et de récréation, qui sera ni un jour du mois ni un jour de la semaine. Il reliera l'année écoulée à l'année nouvelle.

Le jour de Noël tombera toujours un lundi. Le jour de Pâques sera fixé au 14 avril de chaque année. Ce sera toujours un dimanche, et les autres fêtes mobiles qui dépendent de la fête de Pâques se trouveront à tomber automatiquement à des dates fixes.

L'année 1923 qui, avec le présent calendrier, se trouve à commencer un lundi, se prêtera particulièrement à ce changement. Toutes les années subséquentes, avec le nouveau système, commenceront un lundi sans effort ou confusion, et les différentes parties de l'année seront de la même durée, vu qu'elles renfermeront chacune treize semaines exactement.

Avec une telle réforme, il ne serait plus besoin d'alménachs annuels. Les enfants à l'école comprendraient aussi le calendrier beaucoup plus facilement, et les gens n'auraient pas besoin de se torturer la cervelle ou de feuilleter les almanachs pour savoir chaque année à quelles dates et à quels jours tombent les jours des différentes fêtes.

Dans les temps qui ont précédé le premier changement, Pâques était doublement fête, car en outre de marquer la fête de Pâques, il marquait aussi le commencement de l'année nouvelle. C'est en ce jour que les enfants recevaient des cadeaux. Ce changement survint en 1582. Comme on le voit, la civilisation avait pris beaucoup de temps à perfectionner le calendrier de manière à se conformer à la marche du soleil. L'éclipse solaire apparente tournant lentement et les équinoxes n'arrivant pas à des dates fixes, l'année civile de Romulus avait tellement dévié de la marche des astres que Jules César avait dû ajouter 67 jours à l'année 46 avant Jésus-Christ afin de ramener le commencement du printemps à l'époque des équinoxes.

Seize cents ans plus tard, le pape Grégoire XIII dut faire la même chose. Cette fois, les équinoxes étaient

survenus dix jours avant le temps fixé par le calendrier, de sorte que la conférence d'hommes savants qu'il avait convoquée avait dû retrancher onze jours de l'année 1582, en ajoutant le mois de septembre et en faisant suivre le 3 de ce mois du 14.

L'Eglise s'est toujours basée sur l'année lunaire pour fixer la date des fêtes religieuses. C'est encore ce qui se fait et c'est pourquoi la fête de Pâques est toujours une fête mobile. C'est un des points que la prochaine conférence sera appelée à régler.

Dans les temps anciens, cela ne présentait aucun inconvénient. Rien ne venait déranger le cultivateur, attendu que l'année commençait toujours à une date fixe. Romulus avait fixé le commencement de l'année au 1er mars; César le fixa au 1er janvier. Charlemagne qui vint ensuite le finit de nouveau au 1er mars. Chacun d'eux avait raison. Entre le premier jour de l'année et l'équinoxe du printemps, le nombre de jours avait toujours été le même en vertu du grand système de la création. Il fallait toujours excepter cependant cette légère différence avec la marche du soleil que le pape Grégoire XIII régularisa en retranchant les 11 jours dont nous avons parlé plus haut.

Mais quand, au douzième siècle, le chrétien eut transporté le jour de l'An du 1er mars au Samedi Saint, l'année lunaire commença à faire des siennes. Le Samedi Saint pouvait tomber n'importe quel jour entre le 24 mars et le 24 avril, et le Premier de l'An fut ainsi pendant des siècles une date mobile.

En Angleterre, où ils finirent par fixer au 15 mars leur propre jour de l'An, la confusion fut si grande qu'ils n'adoptèrent le changement qu'en 1752, mais en France, où on éprouva tant de difficulté que Charles IX, dix-huit ans avant la conférence convoquée par le pape Grégoire, décréta que le nouvel an commencerait le 1er janvier, en France, tout comme au temps de Jules César, c'est-à-dire qu'il y avait ni fête de Pâques ni fête de Noël.

Le jour de Pâques 1565, en fit une (A suivre à la page 5)

A VENDRE

Cloisons vitrées à vendre. S'adresser à La Cie de Publication du Canada Ltée, 73 St-Jacques.

PLACEZ VOS ASSURANCES FES
DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY
LIMITED, TORONTO, CANADA
INCORPORATED IN THE U.S.A.
HONORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS
290, RUE ST-JACQUES, TEL. MA 586

Chas. C. de Lorimier

TELE. BELLE EST 1554
Fleurs, couronnes et Artificielles
294 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL
(Vis-à-vis Théâtre St-Denis)
Spécialité: «Tribune d'Orateurs»

DECES
MÉNARD — Montréal le 3 janvier courant à l'âge de 52 ans, a été décédé Corinne Mercier, épouse de Gordien Ménard, avocat. Les funérailles auront lieu samedi le 6 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure No 884 rue St-Hubert à 1 h 15, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 1 h 30, et de là à la chapelle de St-Jacques pour la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

La Voix de Son Maître
DISQUES DE
JANVIER

"LA VOIX DE SON MAITRE"

Ci-suit notre liste de nouveaux disques du mois — à ajouter à votre collection. En vente dès maintenant.

DISQUES A ETIQUETTE ROUGE

66013—Marianne Chant... R. Zanelli—\$1.50
66011—Simple Confession... Hans Kindler—1.50
74720—Hymn to the Sun... Fritz Kreisler—2.25
75721—Concerto en E mineur (violin)... Heifetz—2.25
74722—Symphonie No 3. Orchestre... par Orch. Philadelphie—2.25

DISQUES A DOUBLE FACE

263118—Faut jamais dire ça aux femmes... H. Pellerin—\$.85
—Les Beaux Yeux... H. Pellerin—\$.85
263119—Jeanne d'Arc au bûcher... Quant. Canadien—\$.85
—Chœur des Soldats. (Faust)... Quant. Canadien—\$.85
263120—Aimer c'est forger sa peine... Paul Dufault—\$.85
—Pour mieux l'aimer... Paul Dufault—\$.85
216353—June Moon—Fox-Trot... Fanfare Champion Jazz—\$.85
—Fancies—Fox-Trot... Orch. "Imperial"—\$.85
18827—Blossom Time—Valse... Orch. Smith—\$.85
—Saturday—Piano duo en Fox Trot, par Victor Arden et Phil. Olman—\$.85
18831—Dapper Dan—Fox Trot... Orch. Club Royal—\$.85
—The Sheik—Fox Trot... Orch. Club Royal—\$.85

Victrolas de \$40. à \$415.

A termes faciles, si désiré.

FOISY FRERES Inc.

210-216 Est, RUE SAINTE-CATHERINE
Tél. Est 1644.
Angle Sanguinet
DEMAIN, JOUR DES ROIS, NOTRE MAGASIN SERA FERME.